



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4272^e séance

Lundi 5 février 2001, à 15 heures
New York

<i>Président :</i>	M. Ben Mustapha	(Tunisie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

Consolidation de la paix : vers une approche globale

Lettre datée du 25 janvier 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation
des Nations Unies (S/2001/82)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est reprise à 15 h 20.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les États associés, Chypre et Malte, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'absence de guerre n'équivaut pas à une paix durable. Un cessez-le-feu représente rarement la fin d'un conflit mais, au mieux, une première mesure vers le règlement pacifique d'un conflit armé. Nous avons fait l'expérience, souvent pénible, de la difficulté qu'il y a à entretenir une paix qui ne repose pas sur une base solide. Par conséquent, une approche exhaustive et à long terme est nécessaire pour résoudre la discorde, consolider la paix et prévenir la reprise du conflit.

Nous devons tous agir pour faire en sorte que les efforts destinés à promouvoir la paix et la stabilité avant, pendant et après un conflit armé soient bien coordonnés et s'inscrivent dans une stratégie cohérente. Ceci exige de lier entre eux les efforts à long terme de prévention des conflits et de consolidation de la paix et les efforts à plus court terme, tels que le maintien de la paix et les autres formes de gestion de crise.

L'Union européenne se félicite du débat d'aujourd'hui, qu'elle considère comme le signe d'une prise de conscience croissante de l'importance d'associer entre elles toutes les mesures pour édifier la paix. Par exemple, le maintien de la paix exige que les causes profondes du conflit soient prises en compte. L'Union européenne se félicite de l'accent que le rapport Brahimi met sur cette question et apprécie en particulier le fait qu'il présente la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix comme un continuum de mesures destinées à établir une base solide pour la paix.

Tout en reconnaissant qu'il peut y avoir des différences de nuances entre la consolidation de la paix pré-

ventive et celle d'après conflit, l'Union européenne pense que toute distinction nette méconnaîtrait le fait que les moyens déployés dans les deux situations sont largement semblables. En fait, il y a un effet circulaire, car les mesures qui consolident efficacement la paix servent également à empêcher le conflit de se reproduire.

L'Union européenne estime que le concept de consolidation de la paix doit englober des mesures concrètes destinées à empêcher que les différends ne donnent lieu à de la violence. Par exemple, la lutte contre le trafic illégal d'armes légères ou de diamants de la guerre peut contribuer à prévenir les conflits et à édifier une paix durable. En outre, les efforts de consolidation de la paix doivent comporter des mesures pour instaurer la confiance et la promotion de la réconciliation nationale, ainsi que des programmes pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants. Une telle démarche exhaustive est également nécessaire pour garantir une réponse efficace aux souffrances et à l'insécurité causées, par exemple, par l'emploi d'armes légères et d'armes de petit calibre et par l'utilisation d'enfants soldats.

L'Union européenne attache une importance particulière à des mesures intégrées et efficaces pour parvenir au rapatriement et à la réinsertion durables, après un conflit, des réfugiés et autres personnes déplacées. Une attention doit également être accordée aux effets, sur la stabilité du pays hôte ou des zones environnantes, des réfugiés se trouvant dans des installations temporaires.

Le concept de maintien de la paix entraîne des efforts à long terme visant à empêcher que les conflits armés n'éclatent en premier lieu en traitant leurs causes structurelles profondes. Ceci inclut des mesures plus larges sur les plans politique, institutionnel, économique et du développement, allant du commerce et de l'environnement à la bonne gouvernance et aux droits de l'homme. Le développement durable est clairement un facteur essentiel pour consolider la paix. La lutte contre la pauvreté et la promotion d'une répartition équitable des ressources sont des éléments essentiels pour prévenir les conflits et consolider la paix.

L'Union européenne est en train de réformer son aide extérieure afin qu'elle soit plus logique dans son approche des pays tiers, davantage centrée sur des objectifs politiques nets, plus souple pour faire face à un environnement international qui change rapidement et

plus constante dans son application. L'un des aspects de la réforme est une coordination plus étroite avec d'autres donateurs internationaux, comme l'a souligné la récente visite à New York du Commissaire Nielson. En outre, l'Union européenne a accompli des progrès considérables pour développer ses capacités de gestion de crise. Ces capacités seront importantes dans le contexte plus large de la consolidation de la paix comme étant une forme de coopération volontaire, à travers, par exemple, la fourniture par l'Union européenne de policiers civils aux missions internationales. En outre, un programme visant à renforcer les capacités de prévention de l'Union européenne sera examiné par le Conseil européen en juin 2001.

La poursuite de la justice et de la réconciliation est un élément central d'une consolidation de la paix efficace. Il faut assurer la primauté du droit, le respect intégral des droits de l'homme et des fondements démocratiques pour les systèmes politique et judiciaire et pour leur bon fonctionnement. La bonne gouvernance, y compris la promotion de la responsabilité et de la transparence dans la prise de décision publique et la participation réelle de la société civile, de même que le pluralisme et la légitimité politiques, est aussi un élément fondamental.

L'Union européenne tient à insister sur le rôle important du droit international dans la consolidation de la paix. Par exemple, les Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie ont rempli des fonctions importantes en matière de responsabilité, de réconciliation, de dissuasion et de consolidation de la paix. L'Union européenne a soutenu activement les mesures prises pour veiller à l'imputation des actes criminels selon le droit international. Nous tenons à souligner à cet égard l'importance du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et nous renouvelons notre appel à tous les États pour qu'ils deviennent partie au Statut.

Nous souhaitons également mettre en relief le rôle que joue la société civile, en particulier au niveau local, pour promouvoir la réconciliation. Éviter la marginalisation et la discrimination est une pierre angulaire de la consolidation de la paix. Des mesures destinées à promouvoir l'égalité et à assurer le respect des droits de l'homme devraient donc figurer dans toute stratégie visant à édifier une paix durable. Dans ce contexte, l'Union européenne tient à souligner le rôle central joué par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'importance de soutenir conve-

nablement les programmes efficaces lancés par le Haut Commissariat.

L'Organisation des Nations Unies, avec les responsabilités que lui confie la Charte et compte tenu de sa présence mondiale et de son cadre institutionnel large, occupe une place sans égal à la fois pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et pour prendre des mesures préventives à court terme. Mais les défis auxquels fait face la communauté internationale dans la promotion et le maintien de la paix sont nombreux et divers. Ils exigent donc des efforts communs et des réponses politiques complexes et intégrées qui doivent être apportées par un large éventail d'intervenants, y compris les chargés de mandats spécifiques selon le droit international.

Il est largement admis que les mandats de maintien de la paix définis par le Conseil de sécurité devraient englober, le cas échéant, des éléments de consolidation de la paix, là où on en a besoin, pour soutenir un processus de paix afin de définir très tôt les activités nécessaires à la consolidation de la paix et de déterminer les moyens de coordination et de coopération tant entre les différentes composantes de l'opération de maintien de la paix qu'avec d'autres acteurs pertinents. Lorsqu'une présence de maintien de la paix est réduite ou retirée, il est également important de veiller à ce que les activités de consolidation de la paix puissent être entreprises dans un environnement qui ne menace pas la paix. Donc, le Conseil de sécurité ne doit pas se désengager trop tôt. Une bonne transition du maintien de la paix vers la consolidation de la paix et une bonne stratégie de sortie sont des éléments essentiels pour empêcher un conflit de reprendre. On a largement insisté là-dessus lors du débat de novembre 2000, au Conseil de sécurité, sur le thème « Pas de sortie sans stratégie ».

L'Union européenne reconnaît la nécessité d'une coopération étroite et d'un dialogue menés de façon mutuellement avantageuse entre les organes de l'ONU à l'appui d'une bonne consolidation de la paix, et relève dans ce contexte la fonction importante de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en matière de relèvement et de reconstruction.

Le rôle du Secrétaire général et du Secrétariat de l'ONU est crucial. Nous reconnaissons tout particulièrement l'importance qu'il y a à renforcer la compilation d'informations et la capacité analytique du Secrétariat. Les ressources et l'appui nécessaires doivent être

assurés pour permettre au Département des affaires politiques d'assumer efficacement son rôle en tant que point central dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits, et l'Union européenne se félicite de la mise en place du Groupe de la consolidation de la paix après les conflits pour appuyer ce rôle.

En ce qui concerne les bureaux de consolidation de la paix des Nations Unies, l'Union européenne pense que, là où cela est approprié, elles ont un rôle à jouer pour servir de point central et pour renforcer le partenariat et les mécanismes de coordination dans les pays émergeant d'un conflit. L'Union européenne rappelle en outre l'importance primordiale de la mobilisation de tous les acteurs responsables de la consolidation de la paix d'une manière coordonnée, en particulier les fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds bilatéraux, afin d'assurer leur participation pleine et rapide dans la formulation de stratégies globales de consolidation de la paix, et pour éviter des écarts financiers entre les activités de maintien de la paix et consolidation de la paix.

Une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires régionaux pour aborder les problèmes de la paix constitue un élément clef. Une consolidation de la paix couronnée de succès nécessite un appui actif de la part des acteurs régionaux ainsi que leur participation. L'Union européenne est résolue à construire des partenariats plus efficaces, notamment avec l'Organisation des Nations Unies, mais également avec d'autres organisations régionales. Nous soulignons également la contribution précieuse souvent faite par la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans le domaine de la consolidation de la paix.

L'Organisation des Nations Unies et les intervenants régionaux possèdent différentes forces et capacités dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Il faut mettre l'accent sur une plus grande complémentarité ainsi que sur des institutions qui se renforcent mutuellement, en utilisant les avantages comparés. La quatrième réunion de haut niveau entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, qui doit commencer demain ici à New York, sera une excellente possibilité d'encourager tant la complémentarité que la coordination.

Les activités de développement et les mesures de consolidation de la paix sont les deux facettes de la même médaille. Il ne peut pas y avoir de développement sans paix. L'Union européenne reconnaît pleinement l'importance de l'aide au développement comme faisant partie des efforts à long terme visant à consolider la prospérité et une paix durable.

Le Président (*parle en arabe*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : La délégation algérienne ne peut que se réjouir et s'enorgueillir de voir cet organe, important entre tous, se réunir sous la présidence du digne représentant d'un pays qu'unissent au sien tant de liens forts façonnés, au fil des siècles, dans la fraternité des combats livrés à l'adversité, mais aussi dans l'échange généreux et fécond, et aujourd'hui tendus vers un destin nécessairement partagé. Mon plaisir est d'autant plus grand que j'ai eu, depuis de longues années, le privilège de vous connaître et d'apprécier en vous, Monsieur le Président, le diplomate talentueux qui a mis son intelligence et son cœur au service des causes de justice et de progrès et qui saura, avec sagesse, conduire au succès attendu les travaux de ce Conseil.

Je voudrais également dire mon estime et mon admiration à l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour pour une présidence du Conseil brillamment réussie alors même qu'il y faisait ses premiers pas de néophyte fraîchement élu.

Le thème autour duquel vous avez souhaité, Monsieur le Président, que s'instaure un débat transparent et démocratique vient à point nommé, puisqu'il intervient dans le sillage des riches discussions du Sommet du Millénaire et de celles suscitées par le rapport (S/2000/809) du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies dirigé par M. Lakhdar Brahimi, et qu'il se retrouve au cœur même de la problématique du maintien de la paix. Il s'agit, en effet, pour nous, de réfléchir ensemble à la méthodologie à suivre et aux moyens à mettre en œuvre pour que, une fois la paix rétablie dans un conflit déterminé, un processus de consolidation de la paix se mette aussitôt en branle avec pour objectif de parvenir à une paix et à une stabilité durables. En d'autres termes, il s'agit de concevoir et de mettre sur pied une stratégie globale et intégrée s'inscrivant dans la durée et requérant donc une

organisation méthodique, une coordination efficace, un suivi rigoureux et, à l'évidence, un financement adéquat.

Pour ce faire, il est utile sinon impératif qu'un certain nombre de conditions soient réunies dans aussi bien l'élaboration que la mise en oeuvre de cette stratégie.

D'abord, il convient de faire en sorte que tous ceux dont la contribution est nécessaire soient associés et puissent effectivement apporter leur contribution. C'est le cas, bien entendu, du Conseil de sécurité, auquel la Charte a confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mais c'est également le cas de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, qui ont un rôle majeur à jouer, ou encore des fonds et agences des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods sans le concours desquels toute entreprise en ce domaine serait vouée à l'échec.

En plus de ces acteurs incontournables, il convient d'impliquer les États de la région, les regroupements régionaux ou sous-régionaux, politiques et économiques, qui ont une connaissance plus fine des réalités sur le terrain et dont l'influence sur le cours des événements peut se révéler déterminante.

Il faut ensuite que soient sérieusement analysées et adéquatement traitées les causes qui sont à l'origine des conflits afin d'éviter que les mêmes causes conduisent aux mêmes effets. Ces causes sont multiples et renvoient souvent à la pauvreté, source de frustration, de désespoir et de rancœur, mais aussi au déficit de démocratie et à la mauvaise gestion des affaires publiques. Elles peuvent également renvoyer, particulièrement dans le cas de l'Afrique, aux injustices créées par une colonisation sauvage et irrespectueuse de l'homme et des équilibres subtils qu'il avait su instaurer au fil des siècles et aux conséquences des mauvais choix qui ont pu être faits, au sortir de la nuit coloniale, par des pouvoirs publics devant faire face à une immensité de défis et d'attentes aussi complexes que pressants.

Cette stratégie doit enfin pouvoir offrir au pays ou à la région concernée une véritable chance de renouer avec une vie normale, dans la paix et l'ordre, et surtout de s'engager sur la voie du progrès, de la justice et de la liberté.

De ce point de vue, je souhaiterais partager avec le Conseil un certain nombre de réflexions et

d'observations. Premièrement, il est aujourd'hui admis que les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) représentent un élément fondamental dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Le Conseil y a même consacré une séance spécifique l'an dernier où d'importantes réflexions et recommandations ont été formulées. La multiplication des conflits à caractère interne, où souvent des gouvernements sont confrontés à une rébellion armée, impose une prise en charge souvent lourde et complexe de la démobilisation des rebelles d'hier devenus aujourd'hui des partenaires de la paix. C'est pourquoi nous suggérons qu'en concertation avec le Département des affaires de désarmement, le Département des opérations de maintien de la paix incorpore le programme de DDR comme l'un des éléments de l'opération. Ces programmes devront donc faire partie des actions à accomplir par les missions de l'ONU en étroite coopération avec les parties, et devront être financés à travers le budget global de l'opération, comme l'a du reste proposé le Groupe de travail de l'Assemblée générale sur les causes de conflits en Afrique.

C'est qu'il s'agit d'une opération complexe et lourde de risques qui consiste à assurer, d'une manière ordonnée, la réintégration effective des ex-combattants dans la société de manière qu'ils ne cèdent pas, pour une raison ou pour une autre, à la tentation de reprendre les armes.

Une attention toute particulière devra, par ailleurs, être apportée à l'insoutenable tragédie des enfants soldats. Tout en appelant au respect par les belligérants des populations civiles, en particulier les femmes et les enfants, et au non-recrutement de soldats de moins de 18 ans, la communauté internationale se doit, à travers l'ONU et ses fonds et institutions, de faire un effort particulier pour une prise en charge véritable des enfants victimes de la guerre, qu'ils y aient participé directement ou indirectement, afin de leur prodiguer les soins dont ils ont besoin et de leur permettre de se réinsérer progressivement dans la société.

Deuxième réflexion, l'une des conséquences les plus dramatiques des conflits, ce sont ces cohortes de réfugiés jetés sur les chemins de l'exil dont parfois les médias nous donnent un aperçu de l'indicible calvaire qui est le leur. Cette tragédie renvoie à la prise en charge d'un certain nombre de préoccupations, à savoir comment satisfaire les besoins de ces réfugiés, comment assurer leur protection et comment interagir avec les pays d'asile. Si, maintenant, le retour des réfugiés

dans les régions de leur pays d'origine doit figurer parmi les priorités au lendemain d'un conflit, ce retour doit néanmoins être correctement préparé et mis en oeuvre. La réinstallation des réfugiés doit, en effet, leur permettre de retrouver progressivement une vie normale grâce au retour de la paix mais aussi à un processus de reconstruction et de relance économique.

La sollicitude particulière dont doivent bénéficier les réfugiés tient notamment au fait qu'ils sont la catégorie qui a le plus subi les effets de la guerre. Il est, dès lors, normal qu'ils puissent voir leur situation s'améliorer avec le retour de la paix. La contribution fondamentale en ce sens revient aux autorités nationales, mais les organisations internationales, et l'ONU en particulier, doivent apporter au pays concerné une assistance conséquente dans la mesure notamment où la réinstallation des réfugiés doit se traduire normalement par la réduction du nombre de personnes concernées par l'action humanitaire.

Troisièmement, lorsque des crimes de guerre ou un génocide ont été perpétrés comme ce fut le cas en ex-Yougoslavie et au Rwanda, la justice doit se montrer implacable, car rien n'est plus pernicieux ni plus redoutable que la culture de l'impunité. Cette main de fer doit cependant s'accompagner, dans le même temps, d'une entreprise hardie et déterminée destinée à reconstituer les ressorts brisés de la nation, à reconstruire les canaux d'expression et de communication, à rassembler les forces, à mobiliser les énergies et à réunir les conditions d'une convivialité renouvelée. La communauté internationale devrait s'atteler à encourager, faciliter et soutenir une telle entreprise en lui apportant son concours politique, logistique mais aussi financier.

De ce point de vue, nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en place des bureaux des Nations Unies en Guinée-Bissau, en République centrafricaine, en Angola et de l'action de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour la précieuse contribution qu'ils apportent à ces pays en matière d'appui à la promotion des droits de l'homme, à la mise en place et au développement d'institutions démocratiques, et de renforcement de leurs capacités en matière de gestion des affaires publiques. Un effort supplémentaire doit cependant être fait au plan financier, particulièrement en Afrique, pour que ces efforts puissent se poursuivre et porter leurs fruits.

Quatrièmement, enfin, le développement étant l'autre nom de la paix, il s'agira, chaque fois, de mettre

sur pied un programme spécialement adapté aux besoins du pays ou de la région concernés visant à la réhabilitation des infrastructures de base, à la restructuration des centres scolaires et de santé, à la création d'emplois et à la relance de l'activité économique sur des bases plus saines et plus équitables. Pour ce faire, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et les institutions de Bretton Woods ont un important rôle à jouer pour aider à mettre en place les stratégies nécessaires et à assurer les financements sans lesquels aucune action digne de ce nom ne peut être entreprise.

En effet, ce n'est pas en puisant dans les maigres ressources du PNUD en continuelle diminution, ou en recourant aux instruments et méthodes classiques d'intervention, et encore moins en faisant dans le saupoudrage, l'improvisation ou la gesticulation, que l'on apportera les remèdes nécessaires aux problèmes économiques et sociaux qui souvent sont à l'origine des conflits et que l'on extirpera les causes qui les ont générés.

Nous ne pouvons, à cet égard, considérer que la formule des conférences des pays donateurs soit toujours la formule idoine ni même qu'elle ait jamais été un succès. Au sortir de la guerre, nombres de pays et d'institutions financières se précipitent, en effet, pour s'engager à apporter leur concours financier lors de conférences hâtivement organisées, sans que ces engagements soient toujours, malheureusement, suivis d'effets. Le cas de la dernière conférence des donateurs en faveur de la République centrafricaine est, à cet égard, significatif.

Un traitement particulier de la dette des pays affectés par des conflits et des conditions de crédits plus avantageuses devraient, peut-être, être envisagés aussi bien par la Banque mondiale que par les pays pourvoyeurs de crédits. De manière générale, une coopération au développement plus généreuse et plus efficace contribuerait d'une façon significative à la réduction des sources de tension et de conflit. Le lien désormais reconnu par tous entre la paix et le développement devrait nous inciter à multiplier les efforts pour concrétiser les divers engagements pris ici aux Nations unies et dans d'autres forums pour aider les pays en développement et en particulier les moins avancés d'entre eux à prévenir le déclenchement ou la résurgence de conflits.

Pour mettre en oeuvre sa politique sur le terrain, le Conseil de sécurité dispose, à travers les missions de maintien de la paix, d'un outil de premier ordre. Les bureaux des Nations Unies en sont un autre à la disposition de l'Organisation dans son ensemble, mais dont les mandats et les moyens gagneraient, à l'évidence, à être clarifiés, précisés et, nous l'espérons, renforcés, et dont les ressources mériteraient d'être consolidées. Une coordination étroite et effective doit s'instaurer entre les missions et les bureaux pour éviter d'éventuels chevauchements et pour assurer une mise en oeuvre coordonnée et harmonieuse de la stratégie de consolidation de la paix qui fait intervenir d'autres acteurs que le Conseil de sécurité.

En effet, il est utile de le rappeler, le caractère global, complexe et exigeant de la consolidation de la paix après les conflits appelle la contribution effective d'autres organes tels que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Secrétariat de l'ONU, ainsi que les agences et les programmes de l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les organisations régionales concernées. En somme, c'est un partenariat pour la paix qui doit se mettre en place, dans la clarté et la transparence, et dans le respect des mandats et attributions de chacun.

Telles sont les réflexions que m'inspire l'examen du thème de la consolidation de la paix que vous avez bien opportunément ouvert à la discussion. J'espère que cet exercice de réflexion collective contribuera à mieux organiser les opérations futures de consolidation de la paix qui sont, en définitive, des formes de prévention des conflits autrement moins coûteuses que l'exercice de règlement des conflits et assurément plus ordonnées dans la mesure où elles ne sont pas conçues et mises en oeuvre sous la menace ou la pression des événements.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Algérie de ses aimables paroles à mon égard, ainsi que pour son intervention fort édifiante.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Vous pouvez compter sur l'appui de la délégation du Nigéria au moment où vous assumez cette lourde responsabilité. Je voudrais également féliciter

votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour, pour la manière efficace avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour sa déclaration très importante au Conseil ce matin. Cela a été très instructif.

La question des opérations du maintien de la paix, sous toutes ses ramifications, est une question cruciale pour ma délégation, d'abord parce que le Nigéria a participé aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et deuxièmement, à cause de notre participation au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, dont j'ai l'honneur d'être le Président.

L'an dernier, on a, au Sommet du Millénaire et à l'Assemblée du Millénaire, consacré beaucoup d'énergie à la question des opérations de maintien de la paix. Le rapport du Groupe sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, connu sous le nom du rapport Brahimi, a suscité beaucoup d'intérêt parmi les États Membres et a renouvelé l'élan vers le renforcement des capacités des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Tant le Conseil de sécurité que l'Assemblée générale ont adopté respectivement plusieurs des recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans le rapport du Groupe. L'importance des recommandations contenues dans le rapport Brahimi et le rapport du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix ne peut être trop soulignée, surtout que maintenant, malgré les efforts des Nations Unies et d'autres organisations régionales, le théâtre des conflits semble s'étendre et non pas diminuer.

Bien qu'une paix et une sécurité durables pour tous les pays et tous les peuples reste l'objectif central des Nations Unies au nouveau millénaire, comme lorsque l'Organisation a été créée il y a plus d'un demi-siècle, nous devons reconnaître qu'il y a eu un déplacement dans la nature des menaces sur la paix et la sécurité depuis la fin de la guerre froide. Les conflits sont passés de guerres entre États à des guerres dans les États. Les conflits, jadis le résultat des divisions idéologiques d'un monde bipolaire, sont maintenant attisés par l'intolérance ethnique et religieuse, l'ambition politique et la convoitise, souvent exacerbées par un trafic illicite d'armes, de pierres précieuses et de drogues.

Vu la complexité des nouveaux défis lancés à notre Organisation, il faut adopter un cadre global et multidisciplinaire pour les relever. Notre stratégie de gestion des conflits doit inclure un cadre avant le conflit, un cadre pendant le conflit, et un cadre après le conflit. Notre tendance à agir avant de comprendre la dynamique d'un conflit ne fait souvent que l'attiser. Notre stratégie d'intervention doit se faire à des niveaux multiples et être multidimensionnelle, et doit inclure des mesures proactives, telles que la mise en place d'un système d'alerte précoce, aux niveaux communal, national et international. Cette stratégie doit également inclure des stratégies de maintien et de consolidation de la paix après conflit, telles que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR).

Si un système universel ou mondial d'alerte précoce n'est guère susceptible de voir le jour – comme nous l'avons vu dans les controverses qui ont suivi la discussion sur la recommandation Brahimi à cet égard – il faut quand même essayer de jeter notre filet aussi loin que possible pour attirer tous les niveaux de contribution à un système d'alerte précoce.

Le caractère multidimensionnel et multilatéral des conflits nécessite la participation des divers secteurs de la société, tels que les organisations internationales, les acteurs d'État et les organisations non gouvernementales. Cela parce qu'il n'y a pas de pouvoir hégémonique ou d'institution universelle disposant de l'autonomie, des ressources et de la motivation adéquates pour répondre à toutes les exigences qui souvent confrontent les responsables de la paix et de la sécurité internationales.

Pour que le maintien et la consolidation de la paix parviennent à leurs objectifs principaux, les négociations doivent inclure un effort global pour appuyer des structures qui soutiendront la paix et créeront la confiance dans des situations d'après conflit. Il nous faut donc mettre l'accent sur les causes socioéconomiques et politiques profondes des conflits, parvenir à une reconstruction pratique de l'État et à une relance des institutions de gouvernement. Nous devrions intégrer les outils économiques, sociaux et de développement dans un ordre du jour politique cohérent. Cette stratégie est particulièrement importante dans les pays à problèmes de marginalisation ethnique, tel le Libéria – où les Nations Unies ont ouvert le premier bureau de consolidation de la paix après conflit en 1997 – ainsi qu'en Guinée-Bissau et en République centrafricaine.

Nous sommes tous conscients du rôle vital qu'un désarmement, une démobilisation et une réinsertion efficaces des combattants peuvent jouer dans la promotion des efforts de consolidation de la paix. En conséquence, afin de parvenir à cet objectif, il faut que des ressources suffisantes soient fournies pour permettre la mise en oeuvre des programmes de désarmement, de démobilisation, et de réinsertion. En outre, les anciens combattants doivent recevoir une formation professionnelle et doivent faire partie de projets créateurs de revenus et d'emplois, ce qui faciliterait leur intégration sans heurts dans la vie civile. Ces projets pourraient être financés par le biais des efforts des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, par des institutions financières internationales, par des institutions multilatérales et d'autres partenaires.

En corrélation étroite avec cette question on trouve le besoin d'assurer un désarmement efficace et de lutter contre le trafic illicite des armes à cause du risque que cela pose à tout effort de consolidation de la paix. Nous voudrions rappeler que la Déclaration de Bamako sur le trafic des armes de petit calibre et des armes légères, en date du 30 novembre 2000, recommandait précisément que les États Membres mettent en place des organes de coordination nationaux et une infrastructure institutionnelle appropriée pour aider à contrôler la prolifération, la maîtrise, la circulation et le trafic des armes de petit calibre et des armes légères. Cette initiative devrait être encouragée et appuyée.

Un autre domaine important qui nécessite notre attention est le besoin d'aider les pays sortant de conflits à entreprendre des projets se concentrant particulièrement sur l'élimination de la pauvreté, la reconstruction de l'infrastructure et le développement durable. Cette stratégie est conforme à la résolution 1318 (2000) du Conseil de sécurité qui encourage fermement le développement, au système des Nations Unies, d'une stratégie intégrée et globale permettant de traiter des causes qui sont à la base des conflits, y compris leurs dimensions économiques et sociales.

La principale conséquence de toute situation de conflit est la vague de réfugiés et de personnes déplacées, dont la majorité sont souvent des femmes et des enfants. Compte tenu de ces circonstances pénibles et angoissantes, notre délégation pense que la réinstallation des réfugiés aurait plus de sens si elle était réalisée dans le contexte des efforts faits pour relancer l'activité économique et réparer la trame sociale. Cela permettra de traiter de manière permanente des problèmes de

l'insécurité et de la tension sociale souvent associés aux situations d'après conflit.

En outre, les États doivent assurer une bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. La délégation du Nigéria pense que la communauté internationale devrait aider les pays ayant connu des conflits à établir des institutions démocratiques et la primauté du droit. Il conviendrait d'accorder une assistance afin de reconstruire des institutions telles que la fonction publique, la magistrature et la police.

Nous sommes heureux de noter que, récemment, le Conseil de sécurité a inclus des composantes liées à la consolidation de la paix dans ses mandats d'opérations de maintien de la paix tels que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA), l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour n'en citer que quelques-uns. Nous nous félicitons également du fait que des programmes de consolidation de la paix sont mis en oeuvre au Libéria, en Sierra Leone et en Guinée-Bissau, entre autres.

Comme on l'a dit, la délégation du Nigéria pense qu'une stratégie de consolidation de la paix nécessite une approche globale et intégrée impliquant tous les partenaires internationaux et les protagonistes locaux et régionaux. Nous pensons que, dès que les préparatifs des opérations de maintien de la paix seront entrepris, des consultations devraient avoir lieu avec le Secrétaire et le Conseil de sécurité ainsi qu'avec tous les partenaires afin d'élaborer des stratégies appropriées de consolidation de la paix et de mobiliser les ressources nécessaires. Le Conseil de sécurité devrait organiser des consultations avec ses partenaires, notamment les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales afin d'être en mesure d'identifier le rôle de chaque participant. Cela faciliterait une coordination étroite entre tous les acteurs.

Enfin, permettez-moi de conclure en disant que, même si la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe principalement au Conseil de sécurité, la réalité de chaque jour veut que d'autres protagonistes étatiques et non étatiques soient essentiels pour une réalisation efficace de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons donc que le niveau actuel de coopération entre les parties prenantes sera soutenu.

Le Président (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le représentant de la République du Nigéria pour les mots aimables qu'il m'a adressés.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la République de Corée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sun Joun-yung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Le thème du débat d'aujourd'hui est à la fois important et opportun compte tenu en particulier de la convocation, demain, de la quatrième réunion de haut niveau des organisations régionales des Nations Unies pour examiner à nouveau cette question importante dans son ordre du jour. À cet égard, nous apprécions l'initiative prise par la Tunisie par laquelle elle a demandé au Conseil de revoir la question de la consolidation de la paix de manière exhaustive.

Depuis que la complexité des nouveaux défis de sécurité a été dûment soulignée par le Secrétaire général dans son « Agenda pour la paix » (S/24111) en 1992 et dans le Supplément (S/1995/1) qui a suivi en 1995, de longs débats ont eu lieu et de nombreuses stratégies nouvelles ont été conçues. Les opérations de maintien de la paix s'adaptent aux aspects complexes et multidimensionnels de la réalité nouvelle. Nous nous félicitons, en conséquence, de la tendance récente par laquelle les mandats des opérations de maintien de la paix englobent des éléments de consolidation de la paix après les conflits.

Lors du débat public qui s'est tenu, le mois dernier, sur le renforcement de la coopération avec les pays fournisseurs de contingents, de nombreux États Membres ont fait observer que les consultations entre les principales parties intéressées devraient commencer le plus tôt possible au moment de la décision concernant une opération de maintien de la paix. Nous tenons à réaffirmer que de telles dispositions promptes seraient essentielles pour introduire une stratégie bien planifiée de consolidation de la paix dans le mandat d'une opération de maintien de la paix.

Nous saisissons cette occasion pour saluer la création du groupe de travail plénier chargé de la question des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous attendons à ce que son travail conduise à une coopération systématiquement accrue

avec les fournisseurs de contingents et à leur participation au processus décisionnaire.

Il est à présent largement reconnu que la prévention de conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après conflit sont solidaires et plus efficaces s'ils font l'objet d'un effort simultané plutôt que successif. En conséquence, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants sont des préalables à la stabilité immédiate après les conflits et permettent d'en prévenir la résurgence. La paix, la sécurité et le développement économique et social sont de même étroitement liés. La protection des réfugiés et des personnes déplacées est également essentielle aux mesures de consolidation de la paix envisagées aujourd'hui. Leur rapatriement et leur réinsertion en toute sécurité constituent l'une des conditions fondamentales pour la réintégration et la stabilité de la région concernée.

Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations sur plusieurs points auxquels nous attachons une importance particulière.

Avant tout, les mandats des opérations de maintien de la paix devraient toujours être réalistes et rentables au regard du succès des missions. Un facteur essentiel à prendre en considération pour que la stratégie de consolidation de la paix soit réussie concerne la disponibilité de ressources financières et autres aux fins d'une stratégie à long terme. Au moment d'examiner la stratégie de l'engagement de l'ONU dans des situations postérieures à des conflits, un scénario réalisable doit être défini dès le début pour préciser le rôle et la fonction de l'ONU.

La stratégie la plus rentable consisterait à renforcer la capacité de prévention de l'ONU. À notre avis, un engagement direct du Conseil et un rôle accru du Secrétaire général devraient être encouragés pour une bonne gestion des conflits à tous les niveaux. Nous pensons que le Secrétaire général joue un rôle particulier en surveillant sans relâche la situation des régions affectées par des conflits actuels, passés ou potentiels et en communiquant au Conseil ses constatations et opinions. Étant donné que les délais jouent un rôle critique dans toute intervention, les rapports du Secrétaire général doivent être établis au moment le plus opportun et être dûment examinés par le Conseil.

Nous attendons des divers intervenants, tels que les fonds, programmes et institutions spécialisées de l'ONU, les institutions financières internationales, en

particulier les institutions de Bretton Woods, et les organisations régionales, qu'ils renforcent encore leurs efforts en vue de coordonner systématiquement une réaction intégrée. En outre, un partenariat renforcé avec les organisations non gouvernementales contribuera positivement à mobiliser les soutiens nécessaires en élargissant la réserve de volontaires. Toutefois, là où divers intervenants, agissant pour diverses entités, sont engagés, il faut avoir soin d'éviter les chevauchements et la concurrence pour des ressources limitées.

À cet égard, nous prenons note de ce que le Conseil de sécurité a, dans ses rapports précédents, souligné la nécessité de bien définir les tâches et les responsabilités respectives de tous les intervenants. Ma délégation souscrit à l'idée, énoncée dans le rapport Brahimi, qu'il faut désigner un agent de liaison pour les efforts de consolidation de la paix. À cet égard, la suggestion, faite dans le rapport, que c'est au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, en sa qualité de Président du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, qu'il faudrait confier la responsabilité de coordonner toutes les activités mérite d'être examinée plus avant. Le renforcement de la fonction du Comité contribuera à améliorer la capacité de l'ONU pour définir une stratégie d'ensemble et à mieux coordonner ses efforts avec ceux des autres intervenants. Ma délégation est également favorable aux efforts persistants du Département des affaires politiques et du Programme des Nations Unies pour le développement visant à renforcer ensemble les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix.

Pour terminer, je voudrais souligner le rôle des organisations régionales et des pays de la région touchée. Le succès de toute opération de consolidation de la paix peut être fugace sans la ferme volonté politique et le soutien des États Membres. En particulier, nous pensons qu'un engagement plus actif de la part des pays et des organisations de la région touchée est essentiel. Vu la complexité de l'effort de coordination entre les différents intervenants et la difficulté de mobiliser une intervention générale de la communauté internationale, les entités et les pays de la région devraient être encouragés à prendre l'initiative.

Nous avons déjà été témoins de cas où l'engagement courageux des organisations et des pays de la région dans des opérations de maintien de la paix y a facilité le processus de consolidation de la paix. Ces exemples illustrent la nécessité pour les pays d'être pleinement conscients de leurs responsabilités et de

coopérer afin de prévenir les conflits et de maintenir et consolider la paix dans leurs régions respectives. Nous espérons que la prochaine réunion de haut niveau sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales sera l'occasion d'un débat productif sur cette importante question.

Nous sommes fermement convaincus que l'aide de la communauté internationale sera véritablement significative lorsque les parties directement concernées démontreront leur engagement correspondant.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la République de Corée pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue, au nom du Conseil, à M. Esmat Abdul-Maguid, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, qui nous a rejoints cet après-midi.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboulgheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord dire, Monsieur le Président, que mon pays a la plus haute estime pour votre pays et votre peuple frères. Aujourd'hui, par une heureuse coïncidence, le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, effectue une visite en Tunisie – ce pays vert et beau – dans le cadre des échanges constructifs entre nos deux peuples et nos deux gouvernements. Je souhaiterais vous exprimer mes remerciements, Monsieur, pour avoir organisé cet important débat qui apportera, nous l'espérons, une contribution nouvelle aux efforts de l'ONU sur la question dont nous sommes saisis.

La question que nous examinons aujourd'hui est très importante – elle est même vitale. L'Égypte estime que l'importance que revêt cette question, sa complexité et son caractère multidimensionnel, sont tels qu'un seul organe des Nations Unies – fût-il le Conseil de sécurité – ne saurait la traiter dans son intégralité. En fait, comme l'indique clairement le document de travail de la Tunisie que vous, Monsieur le Président, avez fait distribuer en préparation de cette séance, la question nécessite une coopération entre tous les organes principaux de l'Organisation – l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social – en plus du Secrétariat, dirigé par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dont la direction, la sagesse et les efforts constants qu'il déploie au service de

l'Organisation et de ses nobles objectifs commandent toute notre confiance.

Nous pensons que tous ces organes devraient exécuter les tâches qui leur incombent, chacun dans le cadre de ses compétences et conformément à son mandat, en vertu de la Charte. En outre, les organismes des Nations Unies et leurs conseils d'administration devraient oeuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Je voudrais, à cet égard, aborder un certain nombre de points auxquels ma délégation attache une importance particulière dans le cadre de la question de la consolidation de la paix. Premièrement, il peut sembler que la mise en place d'une stratégie globale, convenue et conjointe, en matière de consolidation ne soit pas difficile à réaliser d'un point de vue théorique. Le fait est toutefois que le caractère spécifique de chaque cas particulier nous empêche d'adopter une approche commune à toutes les situations. Chaque cas possède des caractéristiques propres. C'est pourquoi nous pensons que l'ONU, durant la phase d'après conflit dans les pays et les communautés ravagés par les conflits, doit manifester une grande souplesse afin d'éviter que les stéréotypes ne conduisent à ignorer ou déformer certains éléments importants dans un cas ou dans l'autre.

Deuxièmement, l'importance que le Conseil de sécurité attache à la question de la consolidation de la paix – une question qui, comme je l'ai déjà indiqué, relève de la compétence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social – mérite que nous lui en soyons redevables. Nous préférierions toutefois que le Conseil de sécurité s'intéresse davantage aux conflits en cours ou aux situations qui semblent sur le point de dégénérer en de véritables conflits. Nous souhaiterions voir le Conseil de sécurité se concentrer sur des efforts contrôlés de consolidation de la paix dans les situations d'après conflit afin qu'il ne s'écarte pas de ses fonctions principales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons également à souligner combien il est important que le Conseil de sécurité traite de ces questions de manière impartiale, contrairement à ce qui arrive fréquemment dans la mise en oeuvre de ses résolutions, et montre un intérêt plus grand pour les situations des pays comme la Somalie, l'Angola et le Moyen-Orient. Il est regrettable, à notre avis, que le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas pleinement de ses responsabilités quand il est question du Moyen-Orient.

Il s'agit à nos yeux d'un point important, dans la mesure où ce Conseil est mandaté par les États Membres pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il serait inacceptable de permettre que le Conseil de sécurité échoue dans l'accomplissement de ses fonctions, ou qu'il examine des questions qui, quoique importantes, ne relèvent pas de son mandat.

Troisièmement, nous avons constaté que l'échec des efforts de consolidation de la paix après les conflits est souvent imputable au fait qu'un certain nombre d'éléments n'ont pas été convenablement pris en compte pendant la période où le Conseil est intervenu au nom de la communauté internationale pour régler le différend et maintenir la paix et la sécurité une fois que le conflit a été maîtrisé. On citera comme exemple d'échec le fait que l'on n'ait pas réussi à ramener la paix et la sécurité en Angola après les difficultés qu'a connues le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants. Le fait que ce programme n'a pas réussi à rallier le soutien de l'opposition est une des raisons qui expliquent l'échec des efforts de l'ONU, laquelle s'est presque entièrement retirée du théâtre d'opérations angolais.

Quatrièmement, nous pensons que le Conseil pourrait accorder l'importance voulue à la question du désarmement et de la réinsertion des anciens combattants dans la société après un conflit et veiller au suivi nécessaire en la matière. C'est un élément important qui, convenablement mis en pratique comme on a pu le voir clairement dans le cas du Mozambique, permet à l'ensemble de la société d'arriver à bon port. Le Conseil de sécurité pourrait, de concert avec le Secrétariat, les organes et organismes compétents et les pays voisins, assumer un rôle de coordination pour remédier à la question des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en prenant en considération les incidences possibles de ces problèmes sur la poursuite ou la reprise d'un conflit après une période d'accalmie. Ceci m'amène à la question de réfugiés la plus ancienne au monde : la question des réfugiés palestiniens et la nécessité absolue de régler ce problème d'une façon qui soit conforme à la légitimité internationale afin que cette situation devienne un facteur qui contribue à un règlement général au Moyen-Orient au lieu d'y faire obstacle.

Quant aux autres points proposés – développement durable, élimination de la pauvreté, primauté du droit et institutions démocratiques – ils occupent une place importante dans toute stratégie en faveur de la

consolidation de la paix. On ne peut concevoir d'édifier véritablement une paix permanente dans un pays sortant d'un conflit sans traiter sérieusement ces éléments. L'Égypte estime que la prise en compte de ces éléments essentiels devrait relever des autres organes principaux de l'ONU. Toutefois, le Conseil de sécurité, lorsqu'il intervient dans un conflit, pourrait prendre en considération ces éléments très importants. Il pourrait ensuite s'employer à créer les conditions propices au rétablissement de la paix le plus tôt possible, de sorte que les organes principaux et les institutions spécialisées de l'ONU, de même que les organisations régionales et les pays voisins puissent assumer à leur tour leurs responsabilités.

Nous ne voulons pas que le Conseil de sécurité devienne un Conseil économique et social ni une Assemblée générale miniature, d'autant que les travaux du Conseil sont hautement politisés, ce qui est contraire à la nature même et aux méthodes de travail des deux autres organes susmentionnés. Le mandat et les compétences du Conseil de sécurité au regard de la Charte ne sont pas généraux mais limités, limitation qui a été indéniablement voulue par les pères fondateurs de l'ONU. Ce principe devrait être défendu et respecté par les États Membres.

Cela ne signifie pas que nous ne soyons pas satisfaits de ce que le Conseil de sécurité manifeste un intérêt pour des situations d'après conflit et des stratégies de consolidation de la paix. La contribution du Conseil dans ce domaine pourrait, à notre avis, se situer dans le contexte d'une interprétation relativement souple des dispositions de la Charte, qui permettrait au Conseil d'encourager et d'aider la communauté internationale à veiller à ce que des sociétés ne replongent pas dans des conflits après que ceux-ci aient été maîtrisés grâce à de sérieux efforts de maintien de la paix et de la sécurité. En conséquence, le Conseil devrait recommander un cadre souple permettant de donner une définition des priorités générales auxquelles les autres organes principaux devraient s'intéresser dans le cadre de leur mandat et de leurs compétences, de façon à harmoniser les travaux des différents organes et d'éviter qu'ils ne fassent double emploi. Tous ces organes doivent en effet oeuvrer dans le contexte d'une stratégie claire et convenue visant à reconstruire les communautés détruites ou ravagées par des conflits ou qui ont connu des situations particulières comme au Kosovo et au Timor oriental.

Nous pensons qu'il est important de ne pas oublier que la paix en elle-même est un objectif difficile à atteindre. Il existe de par le monde de nombreuses sociétés et communautés qui attendent du Conseil qu'il donne corps à cet objectif. La Somalie ne bénéficie pas encore de l'attention voulue. L'Angola, comme nous l'avons déclaré tout à l'heure, est retombé dans le cercle vicieux de la violence après quatre années de calme. Et face à la situation au Congo, l'ONU exprime son étonnement et sa surprise, comme si elle ne disposait pas des mécanismes et des instruments nécessaires pour ramener la stabilité dans ce vaste État africain.

Je ne veux pas m'étendre ici sur le Moyen-Orient, au regard duquel certains États Membres du Conseil n'assument pas leurs responsabilités comme on a pu le voir récemment.

Enfin, il existe nombre de conflits et de luttes qui relèvent du mandat et de la compétence du Conseil. La communauté internationale attend de ce dernier qu'il aborde ces questions avec sérieux et détermination pour rétablir la paix et la stabilité dans les régions touchées.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Égypte de ses paroles aimables à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ka (Sénégal) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes félicitations à l'occasion de l'accession de votre pays, la Tunisie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de février et de vous remercier, en même temps, pour l'organisation, fort opportune, du débat d'aujourd'hui qui illustre, de façon concrète, les défis de la consolidation de la paix et de la gestion des situations après conflit.

C'est que le thème de la consolidation de la paix, sous tous ses aspects, est une notion à la fois délicate et complexe parce qu'elle repose sur un diptyque et précisément sur deux piliers souvent difficiles à concilier. Il s'agit, en l'occurrence, d'une part de préserver les acquis d'un accord de paix supposé mettre un terme à un conflit et d'assurer, d'autre part, l'adoption de mesures favorisant l'interconnexion entre la paix, la sécurité, la stabilité et le développement économique et social afin de permettre aux différentes communautés déchirées

par un conflit, de retrouver la paix, de reconstruire le pays et de s'investir dans la restauration d'une société stable, réconciliée avec elle-même.

Dans ce contexte, et pour être efficace et crédible, toute politique de consolidation de la paix après les conflits supposera la mise en oeuvre d'une série de mesures confiantes et cohérentes destinées, dans l'immédiat, à prévenir des actions susceptibles de fragiliser un accord de paix et de conduire à une éventuelle reprise des hostilités. Et dans le long terme, une action intégrée et durable devra suivre et viser surtout à concourir à la reconstruction d'un pays ravagé par un conflit.

Pour avoir enfin des chances de réussir, toute politique de consolidation de la paix devrait examiner les causes profondes et pas seulement, les effets des conflits. Car, dans beaucoup de pays en guerre, en Afrique notamment, ces causes englobent, pour la plupart, des institutions politiques fragiles, une pauvreté endémique, une dette astronomique, un environnement d'insécurité à l'intérieur comme à l'extérieur.

Dès lors, et pour faire face à tous ces ingrédients, une exigence s'impose : celle, non seulement, de prendre des décisions politiques difficiles mais également un engagement fort et sans ambages de la part des gouvernements comme de celui de la communauté internationale à s'investir sérieusement dans des actions de développement à long terme appuyées par une mobilisation de ressources adéquates et opportunes. Force est cependant de constater, avec regret, que dans la majorité des situations, exemples de la Sierra Leone, de la Guinée-Bissau, de la République centrafricaine, ni les gouvernements ni la communauté internationale ne se sont trouvés dans la capacité de réagir, avec diligence et efficacité aux exigences dictées par ces situations pour accompagner les processus de consolidation mis en place.

Monsieur le Président, dans votre document intitulé « La consolidation de la paix : vers une approche globale », vous avez souligné avec pertinence :

« La consolidation de la paix exige une stratégie intégrée incorporant un ensemble d'actions sur plusieurs fronts : (à la fois) politique (et) militaire, économique (et) institutionnel (formant) un cadre social cohérent. » (*S/2001/82, annexe*)

Relever un défi aussi énorme requiert une volonté politique manifeste et soutenue, ainsi que des synergies bien pensées et bien structurées.

Pour bâtir une stratégie intégrée de consolidation de la paix, il incombera alors, premièrement d'éviter, comme l'a si bien souligné, tout récemment, le Ministre de la coopération du Royaume des Pays-Bas, de procéder à une division artificielle des conflits en plusieurs étapes : prévention avant le conflit, le conflit lui-même et la période après conflit. Cette division relève d'une vue de l'esprit et ne correspond nullement à la réalité sur le terrain car la plupart des conflits actuels, en Afrique particulièrement, naissent de la faiblesse des institutions, de la lutte pour le pouvoir, et de la précarité des situations sociales qui mettent souvent en cause la légitimité des gouvernements. Ces données devraient donc être prises en compte au moment de la définition des mandats des missions de rétablissement et de consolidation de la paix après les conflits.

Deuxièmement, la consolidation de la paix, de par sa nature pluridisciplinaire, doit être une composante essentielle d'une approche globale intégrée qui inclut la réduction de la pauvreté, favorise la promotion des politiques de bonne gouvernance et de l'État de droit et renforce les éléments d'une société civile active, capable de jouer un rôle d'appui et de conseil dans la phase de consolidation.

Troisièmement, les institutions financières internationales et la communauté des bailleurs de fonds bilatéraux, doivent s'impliquer, de manière plus nette, dans la consolidation de la paix quand on sait que les programmes d'ajustement structurel destinés à accompagner le processus des réformes économiques déclenchent trop souvent des vulnérabilités favorables à l'émergence de situations de frustrations et de tensions sociales qui, si l'on n'y prend garde, peuvent engendrer un climat susceptible d'anéantir les efforts de rétablissement et de consolidation de la paix après les conflits. Dès lors, il importe aux institutions financières internationales, comme d'ailleurs de la communauté des bailleurs de fonds, de prendre en considération ces risques en essayant, autant que faire se peut, un juste équilibre entre les exigences d'une stabilité macroéconomique et les priorités pour le retour de la paix qui requièrent une plus grande flexibilité dans l'allocation des ressources à consacrer au redressement économique des pays sortis de la guerre.

Quatrièmement, une des conditions sine qua non du retour de la stabilité dans les pays qui sortent d'un conflit concerne, sans aucun doute, le traitement réservé au sort des anciens combattants, des réfugiés et des personnes déplacées. Une priorité absolue devrait donc être accordée aux programmes de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration afin de trouver des solutions humaines aux causes des conflits et éviter ainsi de fragiliser les attentes légitimes nées de la conclusion des accords de paix. Malheureusement, les exemples de la Guinée-Bissau et de la Sierra Leone rappellent qu'en raison des délais mis dans la mise en oeuvre, les ressources adéquates nous parviennent avec beaucoup de retard.

Cinquièmement, si l'on veut que la paix se consolide, on doit aussi attacher un intérêt tout particulier à la lutte contre la dissémination des armes légères, souvent entre les mains de bandes hors la loi, comme on doit s'attaquer au retour normal des personnes déplacées et des réfugiés dans leur pays d'origine. L'on doit aussi se pencher sur les conditions d'existence des réfugiés dans les pays d'accueil dont les fardeaux doivent être soulagés par des programmes d'appui conséquents de la communauté internationale.

Sixièmement, pour consolider durablement la paix, il faudrait enfin, chaque fois, après chaque conflit, travailler à instaurer une culture de paix, de tolérance, de sursaut national et de nivellement social afin de reconstruire une société plus harmonieuse et plus égalitaire.

Pour toutes ces recommandations, on n'insistera jamais assez, Monsieur le Président, sur la nécessité de doter les missions d'appui aux programmes de consolidation de la paix, de ressources adéquates pour leur permettre de s'acquitter, avec crédibilité, de leur mandat de sauvegarde de la paix.

Je vais conclure et pour conclure, je voudrais souligner que la consolidation de la paix est un processus multidimensionnel dont les objectifs louables sont d'une part, de mettre un terme aux cycles de la violence et, d'autre part et surtout, de contribuer à l'avènement d'un climat de paix et de développement durables par l'accomplissement de stratégies cohérentes dans des domaines divers. Un tel processus interpelle, à l'évidence, l'ONU et, en premier lieu, le Conseil de sécurité, dans sa responsabilité première de préservation de la paix et de la sécurité internationales. C'est vous dire, Monsieur le Président, toute

l'importance que ma délégation accorde au débat d'aujourd'hui et, plus particulièrement, aux résultats de vos délibérations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Guatemala. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation a étudié avec beaucoup d'intérêt votre proposition contenue dans le document S/2001/82, tendant à organiser un débat ouvert du Conseil de sécurité sur le thème intitulé : « La consolidation de la paix : vers une approche globale ». Nous vous félicitons de l'initiative que vous avez prise de convoquer ce débat qui, à notre avis, revêt une importance toute particulière pour les travaux du Conseil.

Comme le représentant de l'Irlande l'a rappelé ce matin, le Guatemala est un des pays pour lesquels l'ONU a participé à un long processus de négociation visant à résoudre un conflit armé interne, qui, par la suite, a donné lieu à un processus de construction et de consolidation de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour faire part aux membres du Conseil de quelques-unes des leçons que nous avons tirées de ces processus. Ce faisant, nous sommes conscients du fait que chaque processus a des caractéristiques particulières qui, à l'évidence, ne sont pas applicables à d'autres situations. Mais, dans le même temps, tous ces processus partagent suffisamment d'éléments communs qui peuvent venir enrichir le patrimoine de connaissances et de savoir-faire accumulé à l'ONU pour lui permettre de s'acquitter des différentes opérations de paix.

Comme les membres du Conseil le savent, en décembre 1996, avec l'aide inestimable de l'ONU, nous avons mis fin à un conflit armé interne qui a déchiré le Guatemala pendant 36 ans. Ce conflit qui a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes et a donné lieu à de graves violations des droits de l'homme, a non seulement causé des traumatismes physiques et d'autres souffrances à un grand nombre de victimes dont la plupart sont devenues des réfugiés, mais il a également infligé de graves dommages à l'économie nationale.

Les causes de ce conflit sont complexes et incluent notamment les revendications séculaires de cer-

tains acteurs nationaux pour en finir avec les multiples formes d'injustice sociale. On peut également citer la pauvreté, la répartition inégale des revenus et des biens, l'inégalité des chances pour ce qui est de l'accès aux services, les violations des droits de l'homme, l'exclusion et la marginalisation, la discrimination ethnique ou sexuelle. Ce conflit et la polarisation qui s'est ensuivie sur la manière de répondre à ces revendications ont été largement exacerbés par le fait que le conflit au Guatemala a été soumis aux tensions mêmes de ce qu'on a appelé la guerre froide. En fait, la chute du Mur de Berlin et ses conséquences ont donné à ce conflit une dimension différente puisque les Guatémaltèques eux-mêmes ont pris la situation en main pour trouver une issue.

C'est là que se trouve la première leçon du processus de paix au Guatemala. Ce processus n'a pas été imposé de l'extérieur, au contraire, il reflète le véritable souhait des parties au conflit et de la population guatémaltèque en général de mettre fin à la guerre. Pour utiliser une expression populaire, ce sont les Guatémaltèques qui se sont mis au volant et qui ont manifesté, et continuent de manifester, leur attachement à la paix. C'est, sans aucun doute, une condition préalable essentielle pour assurer le succès de tout effort de consolidation de la paix.

La deuxième leçon que nous avons tirée du processus de paix au Guatemala va dans le sens de l'approche globale que vous préconisez dans votre lettre, Monsieur le Président. La série d'accords qui ont été négociés pendant ces six années a permis d'éliminer les principales sources d'insatisfaction d'un grand nombre de Guatémaltèques. Les titres de ces accords suffisent pour expliquer les causes de ce mécontentement : Accord général relatif aux droits de l'homme, Accord en vue de la réinstallation des populations déracinées du fait des affrontements armés, Accord relatif à l'établissement de la Commission chargée de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme et sur les actes de violence, Accord relatif à l'identité et aux droits des populations autochtones, Accord sur les aspects socioéconomiques et la situation agraire, Accord relatif au renforcement du pouvoir civil et au rôle de l'armée dans une société démocratique, Accord relatif aux réformes constitutionnelles et au système électoral. De même, les questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) se reflètent dans l'Accord relatif à un échéancier de

mise en oeuvre, d'exécution et de vérification de l'application des accords de paix.

Les membres du Conseil constateront une correspondance totale entre les accords de paix et l'énumération des différents aspects de la consolidation de la paix qui figure au chapitre III du document S/2001/82. L'ensemble des engagements constitue une sorte de carte de navigation pour un effort global de construction et de consolidation de la paix, qui relie les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels. En outre, ces engagements ont déjà subi un solide baptême du feu, ayant été acceptés par toutes les parties comme un engagement solennel de l'État. Il est important que le gouvernement élu en décembre 1999, formé par le parti d'opposition du gouvernement de l'époque, ait rendu public son attachement aux accords.

Une troisième leçon à retenir de l'expérience guatémaltèque souligne qu'il a été utile de disposer d'un appui international et particulièrement de celui de l'Organisation des Nations Unies. Même si celle-ci s'est fait accompagner d'un groupe de pays amis, en dernière instance, seule l'ONU revêtait une image de crédibilité, de neutralité et d'objectivité qui lui a permis de jouer un rôle si important en soutenant l'effort des Guatémaltèques eux-mêmes pour, premièrement, obtenir la paix et deuxièmement, la consolider.

Ce rôle, s'il avait été joué par toute autre instance externe, aurait sûrement été considéré comme une intrusion. Mais dans le cas de l'ONU, il s'est agi de s'acquitter d'une mission expressément octroyée par les parties au conflit. Et c'est une fonction qui a été remplie et qui continue d'être remplie exemplairement. D'abord, depuis 1994, comme instance facilitant la concertation et la conclusion des Accords de paix ainsi que comme organe de vérification du respect de l'Accord général relatif aux droits de l'homme. Ensuite, depuis l'entrée en vigueur des Accords, son rôle recouvre la mise en oeuvre de la totalité des engagements qu'ils contiennent. Le 19 décembre dernier, l'Assemblée générale a approuvé la prorogation du mandat de la Mission de vérification pour la première année d'une nouvelle étape qui couvre la période 2001-2003.

En quatrième lieu, il faut retenir que les instances régionales – c'est un autre thème auquel il est fait référence dans votre document – ont également joué un rôle important dans ce processus et il ne s'agit pas que de l'instance régionale par excellence, l'Organisation

des États américains (OEA). On se souvient qu'un groupe de pays latino-américains, sous le nom de Groupe de Contadora, et, ensuite, le Groupe de Rio ont accompagné les processus de paix dans toute l'Amérique centrale y compris bien sûr celui dans mon pays. Il faut aussi se rappeler que ce fut l'ensemble des présidents d'Amérique centrale qui a adopté, à Esquipulas, l'Accord-cadre dans lequel se sont inscrits les processus de paix d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua.

Ainsi, et contrairement à la pratique d'avant 1994 concernant l'application du Chapitre VIII de la Charte, c'est l'ONU qui a assumé la direction parmi les instances multilatérales pour s'occuper du cas du Guatemala. Donc, un précédent important a été établi quant aux relations entre l'ONU et l'OEA.

Enfin et en cinquième lieu, j'aimerais dire que, dans le cas du Guatemala, on affirme généralement que l'application des Accords de paix est irréversible. Mais il n'en est pas nécessairement ainsi. Si la population guatémaltèque ne perçoit pas que son niveau de bien-être matériel et spirituel s'est amélioré dans la foulée de ces accords, il est encore théoriquement possible que se produise une régression. Le Gouvernement est donc décidé à promouvoir la mise en oeuvre de ce qui est stipulé dans l'Accord sur les aspects socio-économiques et la situation agraire. Autrement dit, si nous échouions dans la consolidation de la paix, cela reflèterait certainement le fait que l'on ne s'est pas occupé convenablement des inégalités économiques et sociales qui couvaient partout dans mon pays, démontrant ainsi, une fois de plus, la corrélation entre la paix et le développement.

Telles sont, en somme, les expériences vécues que nous pouvons apporter au Conseil. Pour finir, Monsieur le Président, nous souhaitons à nouveau vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Guatemala des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence

du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous avons toute confiance que, sous votre direction, le Conseil accomplira des progrès en traitant des points à son ordre du jour. Je félicite également votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, de Singapour, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

J'aimerais aussi dire combien ma délégation est heureuse de participer sous votre présidence à un débat au Conseil de sécurité sur ce sujet important. Nous croyons que la complexité de la consolidation de la paix d'après conflit et les défis qui se posent à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale en général méritent un examen approfondi.

Dans la période qui a suivi la guerre froide, la dimension des activités de l'ONU a beaucoup changé. La plupart des nouveaux conflits qui ont éclaté dans les années 90 ou qui se sont poursuivis durant cette décennie ont été considérés comme des urgences complexes en termes de développement. Sur les 27 conflits majeurs enregistrés en 1999, 25 étaient des guerres civiles, causant une grande variété de problèmes aux civils et confondant les activistes pacifiques. Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix ont cessé de fournir un tampon entre deux pays hostiles et ont uniquement signalé des violations de cessez-le-feu après que les belligérants eurent décidé de faire la paix. Dans la situation nouvelle, ces opérations ont dû assumer des tâches très diverses et complexes à l'intérieur des frontières d'un même État. Dans le contexte de situations nouvelles extrêmement complexes, des notions telles que la diplomatie préventive, la consolidation de la paix après les conflits et l'imposition de la paix sont apparues.

La vaste expérience des Nations Unies en matière de maintien de la paix, en particulier au cours de la dernière décennie, nous enseigne entre autres choses qu'un cessez-le-feu ne suffit pas à assurer le développement pacifique d'une société déchirée par la guerre et qu'une opération de maintien de la paix, même si elle est assez réussie, ne prépare pas complètement le terrain pour satisfaire aux besoins de la consolidation de la paix une fois que le pays est terminé. Trop souvent on a vu détruire les espoirs d'un avenir meilleur. Trop souvent, le cercle vicieux de la violence s'est révéélé plus fort que les aspirations à la paix.

L'expérience nous a également enseigné qu'il est vital de faire en sorte qu'après les conflits, toutes les conditions suivantes soient remplies pour que la paix puisse perdurer. Toutes les mesures devraient être prises pour renforcer la confiance des parties grâce au dialogue, créer un nouveau climat favorable à la réconciliation nationale et encourager la reprise d'activités économiques et sociales qui améliorent la vie quotidienne de la population en s'attaquant aux causes sous-jacentes du conflit.

Même s'il est vrai que chaque situation exige des solutions propres, ma délégation n'en pense pas moins qu'il existe certains principes essentiels qui sont d'application générale au regard de la consolidation de la paix après les conflits. L'opportunité de la réaction nous semble devoir figurer en haut de toute liste de principes essentiels. Étant donné l'importance qu'il y a à éliminer toute possibilité d'une reprise des combats, l'application efficace des programmes de consolidation de la paix devrait être traitée de façon urgente. Il est donc important de planifier d'emblée la consolidation de la paix après les conflits. Lorsqu'un conflit armé se poursuit, avant même l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu, il convient d'identifier les besoins des sociétés intéressées ainsi que les moyens de satisfaire à ces besoins.

Les mesures visant à consolider la paix devraient être conçues et appliquées en coopération et en consultation étroites avec ceux qui sont directement concernés, compte tenu de leurs conditions propres et des besoins de chaque situation particulière. Les exigences particulières des sociétés en question, de même que leurs caractéristiques culturelles et le droit de chaque État de choisir librement et de développer ses systèmes économique, politique, culturel et social en toute liberté et en conformité avec les normes internationales fondamentales devraient être pris en considération.

Les activités de consolidation de la paix après les conflits devraient être menées en respectant pleinement les buts de la Charte des Nations Unies, en particulier les principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique et de la non-ingérence dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence interne de tout État. En règle générale, elles ne doivent être entreprises que sur la demande et avec le plein consentement de l'État intéressé.

La communauté internationale devrait accorder une attention particulière au financement du redresse-

ment économique dans le cadre de la consolidation de la paix après les conflits. L'assistance à la construction des infrastructures économiques et sociales, l'assistance à la réinsertion dans l'économie mondiale, l'assistance économique et financière directe et la fourniture des secours humanitaires sont nécessaires pour la bonne reconstruction des sociétés sortant de la guerre.

La participation de la population locale dès le début du processus de reconstruction et le développement des capacités locales pour maintenir la paix dans les conditions fragiles postérieures à une période de conflit devraient retenir de façon importante l'attention de la communauté internationale.

Les mesures de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants et la définition des rôles appropriés pour ces personnes près les conflits constituent inévitablement l'une des tâches les plus difficiles de consolidation de la paix et l'un des éléments les plus importants permettant d'éviter une reprise de la violence et de consolider la paix dans des situations postconflituelles. À cet égard, la conception, le financement et la mise en oeuvre de projets à effets rapides visant à améliorer la qualité de la vie et à donner aux anciens combattants des moyens de subsistance légitimes peuvent aider à atteindre ces objectifs. Le déploiement rapide d'effectifs suffisants de police civile peut également contribuer au retour à l'ordre public et permettre ainsi l'apparition d'un climat approprié.

J'insiste ici sur l'importance du déminage, qui est l'un des éléments essentiels de la consolidation de la paix après les conflits. Il va de soi que les effets des mines terrestres antipersonnel vont au-delà du danger immédiat qu'elles représentent pour la vie et les biens pour toucher une grande variété d'aspects socioéconomiques et de développement dans des pays touchés par les mines.

En plus des mesures susmentionnées, il y a généralement un besoin urgent d'aider les collectivités locales à relancer et/ou à renforcer les éléments et institutions permettant d'assurer la primauté du droit. Le rétablissement d'une administration civile de base et d'un système juridique opérant dans un environnement postconflituel, chaque fois que la situation le justifie, figure parmi les mesures nécessaires visant à définir des institutions de la gouvernance, à édifier une société

civile et mettre en place une gouvernance civile efficace.

Le processus de consolidation de la paix exige que les Nations Unies jouent un rôle intégré, multi-forme et pratique pour créer un climat propice à la stabilité politique et économique dans l'État intéressé. À cet effet, il est important de maintenir une coordination étroite entre les deux organes principaux de l'ONU : l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

Nous pensons que, d'une façon générale, la clef d'une meilleure gestion de la paix et de la sécurité réside dans une responsabilité partagée entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Mais lorsqu'il s'agit de consolidation de la paix, il est avantageux d'assurer une bonne transition des opérations de maintien de la paix, qui sont généralement établies par le Conseil de sécurité, vers des activités de consolidation de la paix après les conflits sous la supervision de l'Assemblée générale.

Les décisions touchant ces activités devraient être confiées principalement à l'Assemblée générale, qui pourrait bénéficier de l'appui des autres organes principaux de l'ONU et des institutions spécialisées. Il n'est pas nécessaire de souligner que le Conseil de sécurité et tous les autres organes de l'ONU devraient jouer un rôle de soutien.

Nous pensons également que les Nations Unies devraient être considérées comme l'organe central de la consolidation de la paix chargé de coordonner les activités et intervenants divers, y compris les institutions financières, les organisations régionales et les pays donateurs, qui interviennent dans la consolidation de la paix. À cet effet, nous trouvons intéressante la recommandation qui figure dans le rapport Brahimi quant à la nécessité de créer une capacité institutionnelle consolidée et permanente au sein du système des Nations Unies. Nous approuvons également les efforts engagés par le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour le développement afin de renforcer ensemble la capacité des Nations Unies dans ce domaine.

Nous saluons les efforts entrepris par le Conseil pour améliorer l'efficacité des embargos sur les armes déjà imposées par le Conseil à un certain nombre de parties belligérantes dans le monde. Nous saluons également les efforts entrepris récemment en vue de mettre fin au pillage des ressources nationales des nations et au détournement des profits pour l'acquisition des ar-

mes et du matériel militaire. Nous pensons que ces mesures pourront non seulement faciliter les efforts de rétablissement et de maintien de la paix, mais également aider à limiter les pertes humaines et les dégâts matériels dans les zones de conflits, ce qui rendra les efforts de consolidation de la paix moins difficiles et moins longs.

La République islamique d'Iran suit avec beaucoup d'intérêt les délibérations en cours sur les opérations de paix aux Nations Unies et est résolue à développer encore sa capacité de contribuer à ces opérations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Satoh (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février, et vous dire que je vous suis sincèrement reconnaissant d'avoir organisé ce débat public. Ma délégation est fermement convaincue qu'il est important que les questions liées à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix soient examinées régulièrement par le Conseil, en particulier dans le cadre de séances publiques. C'est grâce à ces débats que nous serons mieux à même de préciser nos idées sur ce point complexe de l'ordre du jour. Ces débats peuvent également accroître la sensibilisation et la compréhension au sein des gouvernements et d'autres intervenants, y compris les organismes de développement et les organisations non gouvernementales, ce qui pourrait contribuer aux efforts de prévention des conflits et de consolidation de la paix sur le terrain.

Je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir élaboré un document de travail fort utile, qui intègre le résultat de débats antérieurs et sert de base à de nouveaux progrès. Nous attendons également avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés, qui doit être publié d'ici à mai 2001 et qui devrait faciliter encore davantage notre débat.

Le Gouvernement japonais, pour sa part, a accueilli la Conférence internationale sur la prévention des conflits à Tokyo en janvier 1998 et plus récemment, en juillet 2000, a présidé la réunion des ministres

des affaires étrangères du G-8 lors de laquelle ils ont adopté les Initiatives de Miyazaki pour la prévention des conflits. Nous estimons que les résultats de ces réunions, qui ont été communiqués aux États Membres de l'ONU, ont constitué une contribution utile aux débats de cette Organisation.

Comme l'indique le document de travail, il existe déjà un large consensus sur la nécessité de chercher à consolider la paix par le biais d'une approche globale et intégrée. Pour cela, il faut prendre des mesures appropriées à toutes les étapes d'un conflit - de la période antérieure à la période postérieure au conflit - et s'attaquer aux causes profondes du conflit, y compris les facteurs économiques et sociaux. L'importance de faire participer les donateurs, les divers organes et institutions de l'ONU, les organisations régionales et les institutions financières internationales de manière bien coordonnée est aussi très largement reconnue.

Aujourd'hui, je voudrais mettre en lumière quelques points. Nous devons être pleinement conscients de la relation entre conflit et développement, comme cela a été souligné non seulement dans la Déclaration du Millénaire, mais aussi dans les Initiatives de Miyazaki. La paix et la stabilité sont des préalables essentiels au développement économique durable, et le développement économique durable favorise la paix et la stabilité en éliminant les causes profondes des conflits. En d'autres termes, les efforts de consolidation de la paix et l'aide au développement doivent se renforcer mutuellement, et comme l'a fait observer le Premier Ministre du Japon, M. Yoshiro Mori, lors de sa récente visite dans trois États subsahariens, ces deux efforts doivent être liés par une relation organique comme les roues d'une charrette.

L'Afrique est un bon exemple à cet égard. Comme l'a souligné le Premier Ministre Mori lors de sa visite sur ce continent, c'est la région de l'Afrique qui nécessite une telle approche. La prolifération des conflits en Afrique fait ressortir la nécessité urgente d'adopter une stratégie cohérente de consolidation de la paix et de développement. Nous estimons que les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble doivent considérer cet élément comme une priorité au début de ce siècle.

Après avoir été récemment témoin du succès des opérations de maintien de la paix de l'ONU au Kosovo et au Timor oriental, auxquelles nous avons confié de larges mandats englobant des fonctions de reconstruc-

tion et de renforcement des capacités, nous sommes d'autant plus convaincus que des activités globales de consolidation de la paix et de développement doivent être déployées dans toutes les régions du monde.

Le Japon, pour sa part, demeurera résolu à aider les pays africains dans leurs efforts pour surmonter les difficultés auxquelles ils sont confrontés. L'engagement ferme du Japon en faveur d'une approche globale en matière de consolidation de la paix et de développement sur ce continent se traduit non seulement par une assistance bilatérale et multilatérale au développement, mais aussi par le parrainage de la première et de la deuxième Conférences internationales de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA). Dans ce même esprit, le Japon a proposé d'organiser à Tokyo, en décembre prochain, des pourparlers au niveau ministériel sur le développement de l'Afrique, en vue d'une troisième CITDA.

Il est largement reconnu que tous les intervenants concernés doivent remplir leurs rôles respectifs dans le cadre des efforts de consolidation de la paix et de développement. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre Mori a déclaré, pendant sa visite dans la région, qu'il faudrait en priorité constituer la CITDA en instance au sein de laquelle les nations africaines elles-mêmes peuvent discuter de stratégies de développement.

Enfin, je voudrais souligner une fois de plus que le Conseil de sécurité doit continuer de renforcer ses consultations avec les intervenants extérieurs au Conseil. Les activités globales de consolidation de la paix et de développement, qui englobent les dimensions économiques et sociales, ne peuvent être déployées sans la coopération des pays donateurs et des divers organismes et institutions. Cet aspect a été mis en lumière par une participation active, lors du débat public tenu récemment sur le Timor oriental, des non-membres du Conseil qui sont fondamentalement intéressés par cette question, de même que par celle du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Nous espérons que le Conseil continuera à avoir recours à cette pratique.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Roumanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ducaru (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Saïd Ben Mustapha, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et de saluer chaleureusement cette initiative de continuer à organiser des débats plus larges, ouverts à la participation des États qui ne sont pas membres du Conseil. Dans le même esprit, je voudrais féliciter sincèrement l'Ambassadeur Kishore Mahbubani, de Singapour, du dynamisme et de l'efficacité avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil de sécurité au mois de janvier.

Je voudrais également saluer le choix judicieux d'une question qui se situe au coeur même de l'ONU, à savoir celle de la consolidation de la paix, et dire que nous apprécions beaucoup les documents fournis par la présidence.

Tout en nous associant à la déclaration faite au nom de l'Union européenne sur cette question, nous aimerions ajouter quelques observations qui découlent de notre propre expérience.

Nous avons tous le même objectif, c'est-à-dire de veiller à ce que le monde soit moins dangereux, de prévenir de nouveaux conflits, de contenir des conflits existants et de les régler par la négociation. La Roumanie partage le point de vue exprimé dans les documents des Nations Unies dont nous sommes saisis et que le Secrétaire général, Kofi Annan, a repris ce matin, à savoir que le concept de la consolidation de la paix ne s'applique pas seulement aux situations postérieures aux conflits mais recouvre un continuum qui englobe la prévention des conflits, l'instauration de la paix, le maintien de la paix et le redressement après le conflit. C'est la raison pour laquelle une approche intégrée est nécessaire à cet égard; une approche qui permette à la communauté internationale de s'attaquer aux causes profondes des conflits, lesquelles tiennent souvent à la faiblesse de l'esprit démocratique et au sous-développement.

La Roumanie, actuellement Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), est partie des bases suivantes : la relation en matière de sécurité entre l'ONU et l'Europe est devenue plus complexe que jamais. Ce qui est nouveau en Europe, c'est l'apparition de diverses situations de conflit actuelles ou potentielles, qui nécessi-

tent une pleine coopération et des intentions et orientations communes de la part des principales organisations et institutions qui jouent un rôle sur la scène européenne. L'intervention de l'ONU dans un continent qui se flatte de l'alliance sécuritaire la plus perfectionnée de l'histoire peut sembler paradoxale. Cependant, cette décennie nous a appris que la sécurité peut être mise en péril de bien des manières, indépendamment d'une attaque militaire, et que la préservation de la paix exige plus que des capacités militaires. L'ONU offre les instruments et l'expérience de prévention des conflits et de la consolidation de la paix après conflit, qui répondent exactement aux besoins de l'Europe aujourd'hui. En même temps, un grand nombre des institutions sécuritaires de l'Europe, à commencer par l'OSCE, peuvent fournir des expériences pratiques utiles à l'ONU et à d'autres régions. L'idée d'une réunion de coordination rassemblant les responsables de l'Organisation des Nations Unies, de l'OSCE, de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, par exemple sur le thème des expériences à tirer des Balkans, pourrait beaucoup contribuer à développer la complémentarité et la synergie pour permettre une plus grande cohérence des politiques et développer des réseaux de communication et d'information plus efficaces entre ces organisations.

Ce qu'il nous faut, c'est une approche globale qui tienne compte de toutes les politiques. Permettez-moi, à cet égard, de mentionner certaines priorités qui, à notre avis, pourraient être considérées globalement comme des principes essentiels pour tout processus concret de consolidation de la paix.

La première priorité est de toujours maintenir au premier plan la dimension humaine, y compris la protection des minorités nationales et autres, l'élimination de toute forme de discrimination, l'action face à de nouvelles menaces – telles que la criminalité organisée, le trafic des personnes, les enfants en situation de conflits armés – et l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées. En conséquence, le respect des droits de l'homme doit être considéré comme une dimension permanente et cruciale de tout effort de consolidation de la paix.

La seconde priorité consiste à traiter correctement des aspects économiques et environnementaux, qui sont souvent la cause sous-jacente de l'instabilité politique. Toute entreprise de consolidation de la paix devrait commencer par identifier les difficultés économiques ou écologiques potentielles, et, sur cette base,

continuer en mobilisant les États et autres agents nationaux ou transnationaux pour qu'ils prennent les mesures appropriées. À cet égard, une bonne information, des avis d'experts et des points de vue neutres venant de toute organisation compétente en la matière sont les bienvenus et devraient se compléter mutuellement.

La troisième priorité est d'accroître la coopération avec les organisations non gouvernementales. Leurs capacités, principalement en termes de ressources humaines, et le dévouement de leur personnel permettent souvent de combler l'écart entre les tâches politiques abstraites définies par les organisations politiques et économiques internationales, et les besoins des êtres humains sur le terrain, qui souvent paient le plus lourd tribut lors des conflits déclenchés par les ambitions de leurs dirigeants.

La quatrième priorité est d'aborder tout conflit local sous l'angle d'une perspective régionale et internationale plus large. Chaque conflit est particulier et suscite des problèmes particuliers : il y a cependant des conditions régionales que personne ne peut méconnaître. Seule une perspective régionale peut garantir une approche constante et intégrée, très nécessaire pour les différentes activités de consolidation de la paix.

La cinquième priorité est de promouvoir une diplomatie préventive et active. On ne saurait trop répéter que la prévention est moins coûteuse que le remède. Comme on a pu le voir dans les Balkans, dans le Caucase, ou ailleurs, la plupart des conflits actuels ont des racines historiques anciennes. En essayant de construire la paix aujourd'hui, nous devons éviter de semer les germes de conflits futurs.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Roumanie de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Enkhsaikhan (Mongolie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée, Monsieur, de vous féliciter de votre accession à la Présidence du Conseil pour ce mois. Je tiens à exprimer au Conseil la satisfaction de ma délégation pour le débat public qu'il a bien voulu organiser sur ce thème, préalablement à la tenue de la quatrième réunion de haut niveau entre les Nations Unies et les organisations régionales qui va également examiner la question de la consolidation de la paix.

Depuis plus d'un demi-siècle que l'ONU existe, l'organisation mondiale a dans une large mesure réussi à être le médiateur ou a contribué à la cessation des guerres et des conflits dans diverses parties du monde. Compte tenu, cependant, du caractère nouveau des conflits actuels, l'ONU se trouve en présence de difficultés immenses face aux défis qui consistent à éviter ou stopper les conflits, ou à réparer les effets de conflits intérieurs, dont la cruauté et la brutalité ont choqué maintes fois la communauté mondiale. Notre engagement aux termes de la Charte de « préserver les générations futures du fléau de la guerre » nous oblige à renforcer les capacités qui sont celles de l'Organisation en ce domaine particulier, compte tenu en particulier du lien intrinsèque entre la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Le rapport du Groupe des opérations de paix des Nations Unies, présidé par l'Ambassadeur Brahimi, a identifié une bonne stratégie de consolidation de la paix comme étant l'une des conditions essentielles au succès d'opérations de la paix complexes et a présenté des recommandations concrètes. Le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, de son côté, a insisté sur la nécessité d'intégrer les éléments de consolidation de la paix dans les mandats d'opérations complexes.

Il existe donc un éventail de mesures qui doivent être examinées de façon sérieuse si nous voulons améliorer la capacité qu'ont les Nations Unies de construire la paix et de la rendre durable. Le document de travail que vous avez présenté, Monsieur le Président, et qui s'intitule « La consolidation de la paix : vers une approche globale » a indiqué les éléments majeurs sans lesquels une consolidation de la paix ne serait pas faisable, ni même possible. Le Secrétaire général, dans sa déclaration de ce matin, a également souligné clairement les aspects majeurs sur lesquels l'attention doit être centrée. En conséquence, la prise en compte des questions de désarmement, de démobilisation, et de réinsertion des anciens combattants est essentielle pour la consolidation de la paix après les conflits. À cet égard, selon nous, il sera essentiel que la Conférence internationale sur le commerce illicite des armes de petit calibre et d'armes légères sous tous ses aspects ait un résultat positif. Il y a lieu d'espérer que le document final de la conférence traduira les préoccupations exprimées par la communauté internationale et reflétera les recommandations susceptibles d'être proposées par la réunion de haut niveau.

Nous soulignons également l'importance d'une bonne réinsertion des factions rivales dans la société de l'après-guerre pour que la paix soit durable. Il faut pour cela des efforts concertés visant à reconstruire et à redynamiser les institutions économiques et sociales. Les efforts faits pour améliorer le sort des réfugiés et des personnes déplacées doivent être entrepris dans le contexte des efforts visant à réparer le tissu social, à ramener la justice, ainsi qu'à relancer l'activité économique. Ma délégation reconnaît que des efforts plus généraux de renforcement des institutions de gouvernance et de la primauté du droit sont également nécessaires pour assurer une paix durable dans les sociétés d'après conflit.

Même si, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les conflits qu'a connus ce dernier demi-siècle se situent dans le contexte de conflits d'idéologie, d'identité et de religion, leurs causes profondes résident bien souvent dans la pauvreté immonde, des arrangements économiques et politiques injustes, un commerce massif d'armements, l'inégalité, l'échec de gouvernements et des abus de pouvoirs, ainsi que dans des différends sur des ressources naturelles, qui, dans bien des cas, font intervenir les intérêts puissants de parties externes.

La Déclaration du Millénaire a souligné la volonté concertée de la communauté internationale de traiter de ces questions et cette réunion nous donne une possibilité exceptionnelle d'ajouter à cette volonté avec la quête d'instruments efficaces pour faire le travail.

La consolidation de la paix n'est pas une question militaire ou de politique étrangère classique. Toutefois, il est évident que même les riches ne pourront pas jouir d'une paix durable dans un monde rempli de pauvres mécontents. Les études de la Banque mondiale en 1996 ont souligné le lien direct entre la pauvreté et le conflit. La Banque a montré que 15 des 20 pays les moins développés du monde ont été impliqués dans de grands conflits violents et que plus de la moitié de tous les pays à bas revenus ont été impliqués dans de grands conflits civils entre 1980 et 1995. En conséquence, éliminer la pauvreté comme le cherchent des organisations telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation du commerce international, peut constituer un élément important et apporter une contribution à une paix et une stabilité durables.

Ces efforts seraient toutefois plus tangibles s'ils étaient appuyés par des mesures de confiance au sein de régions et de sous-régions données. Les organisations régionales sont investies de pouvoirs leur permettant de faire face aux questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, leurs efforts devraient aller au-delà de l'établissement de la confiance. Ils devraient viser à renforcer la capacité régionale de diplomatie préventive, de maintien et d'application de la paix. Ma délégation voudrait souligner que, selon elle, une vision et une division plus claires des rôles de l'ONU et des organisations régionales dans les domaines du maintien et de la consolidation de la paix s'imposent. Les organisations régionales devraient, selon nous, être plus largement engagées dans les consultations avec le Conseil de sécurité dans des questions relevant de la prévention des conflits et de la consolidation régionale de la paix. Ce message devrait être souligné à la quatrième réunion de haut niveau de l'ONU avec les organisations régionales.

Outre la participation des organisations régionales, celle de la société civile, comme l'a souligné le Secrétaire général au début de la journée, est importante. Si les conflits actuels impliquent une multitude d'acteurs officiels et officieux, la contribution potentielle d'acteurs importants comme les médias, les organisations non régionales et les organisations religieuses, doit être canalisée vers la consolidation de la paix. Donc, selon nous, un accent plus fort mis par l'ONU et la communauté internationale sur le renforcement et la promotion des capacités locales pour résoudre les conflits contribuerait à la consolidation de la paix à long terme. Cela pourrait inclure les moyens de renforcer le rôle positif des organisations médiatiques locales dans les sociétés prédisposées au conflit et de renforcer le dialogue entre les diverses organisations non gouvernementales, les organisations religieuses et les milieux d'affaires, aux premiers stades de la prévention des conflits.

Alors que d'autres institutions ont un rôle important à jouer dans la consolidation de la paix, l'ONU doit de toute évidence jouer un rôle critique en tant que coordonnateur d'actions visant à prévenir et étouffer les conflits violents comme il ressort clairement du débat d'aujourd'hui au Conseil. Nous devrions donc nous assurer que l'ONU est équipée de ressources suffisantes afin de planifier et de mener à bien, de manière efficace, des mesures préventives. Cette question n'a

pas encore été abordée; une volonté politique sera nécessaire. La prévention des conflits dépend directement de la capacité d'analyser correctement la dynamique des événements dans la société et les causes profondes de ses tensions. En conséquence, l'ONU devrait développer une capacité adéquate pour analyser les causes des conflits avec les organisations régionales pertinentes et proposer une action rapide pour empêcher que les tensions ne dégénèrent en violence.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer l'appui de ma délégation aux efforts visant à renforcer l'efficacité de l'ONU et de ses organes en matière de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité, investi de la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, peut et doit agir comme catalyseur des efforts internationaux dans ce domaine.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Mongolie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pal (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir et c'est également très rassurant de vous voir vous, représentant d'un pays à la tête du Mouvement des pays non alignés, présider le Conseil de sécurité au moment où il examine ce que son rôle pourrait être dans un domaine des travaux de l'ONU où l'opinion claire des non-alignés est que la majeure partie de ce qu'implique la consolidation de la paix après les conflits ne relève pas du mandat de ce Conseil mais bien de l'Assemblée générale. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter très chaleureusement Singapour pour le travail excellent qui a été accompli durant sa présidence. L'honneur en revient à l'Ambassadeur Mahbubani et à son personnel si dévoué.

Dans une déclaration détaillée, lorsque le Conseil a discuté de cette question en 1998, nous avons expliqué les raisons pour lesquelles nous pensions qu'il serait néfaste au Conseil d'empiéter sur le mandat d'autres organes. Ces arguments demeurent valides et je ne les répéterai donc pas. Nous serions très heureux d'envoyer des exemplaires de notre déclaration aux membres du Conseil qui veulent se rafraîchir la mémoire.

Comme l'a montré la guerre froide, les conflits peuvent se terminer et la consolidation de la paix commencer sans que le Conseil n'y participe. Les grands défis que les pays en transition d'Europe centrale et de l'Est doivent relever ont leurs origines dans ce conflit et sont identiques aux priorités énumérées par l'ONU pour les sociétés d'après conflit : mise en place de systèmes représentatifs de gouvernance, création d'une société inclusive, mise en place d'une économie libérale et prise en compte des difficultés de la démobilisation. Les pays en transition ont besoin de l'attention spéciale qu'ils ont reçue de l'ensemble du système de l'ONU. Le seul organe non engagé dans la consolidation de la paix d'après conflit est le Conseil de sécurité qui a prudemment et sagement gardé ses distances.

Lorsque le Conseil a aidé à régler des conflits ou lorsqu'on demande à l'ONU de contrôler des accords de paix négociés par d'autres, il a un rôle à jouer pour mettre en place des opérations de maintien de la paix qui font partie du processus de consolidation de la paix. Mais il n'en découle pas que celles-ci doivent assumer le travail de reconstruction économique et sociale ou que le Conseil de sécurité devrait le leur demander. On a beaucoup parlé du nouveau concept de maintien de la paix et de la manière dont il se distingue de l'ancien mais ceci méconnaît les faits. Examinons les opérations actuellement en place. Certains points s'éclaircissent : la majorité sont toujours des groupes d'observateurs ou des contingents dûment constitués observant une trêve même s'ils sont déployés au sein d'un seul pays. Les opérations en Géorgie et au Tadjikistan sont des exemples.

Des opérations de grande envergure comme la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) disposent peut-être de milliers de troupes mais elles sont déployées en minces rubans le long de la frontière pour contrôler un retrait et un cessez-le-feu. Elles n'ont pas d'autre mandat et, étant où elles sont, de toute évidence, elles ne peuvent entreprendre des tâches économiques, sociales ou autres, ni même donner des conseils à cet égard, leur connaissance des lieux étant limitée aux frontières qu'elles patrouillent.

Même de nouvelles opérations au sein d'un pays, telles que celle envisagée au Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), seraient déployées de

manière très sélective. La MONUC disposerait de peu d'informations sur ce qui se passe dans le reste de cet immense pays, jugerait très difficile d'assumer le mandat militaire qui lui a été confié et ne serait pas en mesure de faire autre chose.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) sont les trois exceptions à cette règle, ces dernières années.

Essayer de tirer des conclusions générales de ces cas très exceptionnels est dangereux et constitue l'une des erreurs les plus graves du rapport Brahimi. Au Kosovo et au Timor oriental, l'ONU dirige une administration transitoire, ce qu'elle ne fait pas ni ne devrait faire dans d'autres situations d'après conflit. Lorsqu'il a pris la parole ici le 29 novembre dernier sur les leçons sur les activités de consolidation de la paix après conflit à tirer de l'expérience de l'ONU en Guinée-Bissau, le Secrétaire général a dit qu'en élaborant des mandats pour des missions de consolidation de la paix ou en modifiant les mandats ou les stratégies de sorties pour ceux qui existent, le Conseil devrait tenir compte du fait que les gouvernements dans des situations d'après conflit peuvent être fragiles et inaptes à prendre des mesures qui devraient normalement être prises par un gouvernement souverain. C'est ce que l'ONU fait au Kosovo et au Timor oriental où elle a rempli un vide. Lorsqu'il y a un gouvernement en place, si faible soit-il, l'ONU ne devrait rien faire qui puisse donner l'impression que le gouvernement est nul et que l'autorité relève de l'opération de maintien de la paix. Cela saperait la paix et ne la consoliderait pas.

Le Secrétaire général a également demandé que des dispositions financières plus souples soient adoptées pour les situations d'après conflit. Et il a demandé au Conseil de soutenir la recommandation du rapport Brahimi pour qu'une somme représentant un faible pourcentage du budget prévu initialement soit utilisée pour financer des projets à impact rapide (par. 47). Nous comprenons l'intention du Secrétaire général. En fait, là où des contingents indiens ont été déployés, ils aident les communautés locales à mettre en oeuvre des projets pratiques, à creuser des puits, construire des écoles et tracer des routes, comme l'a prouvé la mission du Conseil en Sierra Leone. Nos contingents sont formés pour réaliser des projets qui aident l'autorité civile, et ils répondent aux besoins locaux que les diri-

geants des communautés leur expriment. C'est tout à fait différent des projets conçus et financés depuis New York, qui semblent séduisants mais qui ne sont ni adéquats ni durables.

En fait, au cours du débat sur le Timor oriental que le Conseil a tenu le 26 janvier dernier, le représentant du Fonds monétaire international (FMI) a soulevé ce point précis. Les donateurs étaient généreux parce que le Timor oriental était une entreprise en vue, mais il a averti, comme d'autres avant lui, qu'une fois l'intérêt estompé, quelque chose d'avantageux aujourd'hui risquait d'être trop cher demain (S/PV.4265, p. 16). Quant à la souplesse dans le financement, le Conseil se souviendra que si M. Sergio Vieira de Mello a dit que le budget est cruel, le représentant du FMI l'a jugé réaliste (ibid.).

De toute évidence, il y a des choix difficiles à faire, mais le Conseil de sécurité n'est pas l'instance pour cela. Il n'a ni le mandat ni les compétences pour décider de ces questions, et si des dispositions financières supplémentaires importantes sont incluses dans les budgets des opérations de maintien de la paix, elles devraient être financées au moyen des quotes-parts. Il y a plusieurs régions où les pays qui se relèvent de conflits touchent d'autres au bord du conflit. Il serait injuste et contraire au but visé que le développement du pays en situation d'après conflit soit financé au moyen de quotes-parts parce que le Conseil l'avait ordonné, alors que, pour presque les mêmes besoins, ses voisins, dans des conditions presque aussi désespérées, auraient à se démener pour obtenir une part d'aide publique au développement, qui diminue. Un traitement aussi clairement inégal, dans les pays et entre eux, ne consolide pas la paix – il engendre les conflits.

L'envers de ce que l'ONU accomplit au Kosovo et au Timor oriental est l'Iraq. Là aussi, bien qu'il y ait un gouvernement en place, c'est l'ONU qui décide des besoins locaux et de la façon dont ils sont satisfaits. Le programme « pétrole contre nourriture » est une forme de consolidation de la paix après conflit, mais personne – ni le Secrétariat ni le Groupe Brahimi ni même la vaste documentation sur la question – n'a jamais cité l'expérience de l'ONU en Iraq comme un précédent à suivre. Mais si l'Iraq est *sui generis*, le Kosovo et le Timor oriental le sont également.

Ce n'est pas que le Conseil n'a pas de rôle à jouer. Ses membres peuvent aider dans une certaine mesure à consolider la paix après les conflits. Dans le

désarmement, la démobilisation et la réinsertion qui relèvent des opérations de maintien de la paix, l'expérience a montré que les bandes armées ne remettaient pas leurs armes sans lesquelles elles risquaient d'être écharpées par ceux qu'elles ont terrorisés ou d'être dans l'incapacité d'obliger les autres à leur céder nourriture et logement. Pour que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion réussissent, la force de maintien de la paix doit montrer à son arrivée des moyens tels que toutes les parties au conflit comprennent qu'elle peut les protéger si elles rendent leurs armes et écraser quiconque oserait s'attaquer à elle. Malheureusement, le Conseil n'autorise presque jamais cela, et sa frugalité s'est avérée être une économie désastreuse et erronée.

Deuxièmement, la plupart des conflits sont encore menés au moyen d'armes de petit calibre et légères. Les embargos efficaces sur les armes sont un moyen de réduire le risque de reprise des conflits, mais les membres du Conseil ont un plus grand rôle à jouer. Certains d'entre eux sont les premiers fabricants et exportateurs de ces armes. Ils doivent s'assurer qu'elles ne sont pas exportées de leur territoire vers des États, des acteurs non gouvernementaux ou des groupes terroristes ou rebelles qui ont recours à la violence contre des gouvernements légitimes.

Enfin, l'outil qu'emploie le Conseil pour la consolidation de la paix après les conflits est l'opération de maintien de la paix, mais c'est le Secrétariat qui choisit les fournisseurs de contingents. Parce que les soldats de la paix jouent un rôle si important, le Conseil a besoin d'y réfléchir. Certaines conditions normales et minimales doivent être mises en place, et elles doivent être de nature aussi bien politique que professionnelle. La police spéciale serbe est assez efficace dans l'accomplissement de ses tâches, mais l'ONU ne l'a pas déployée en tant que police civile au Timor oriental ni n'a essayé de légitimer les anciennes milices est-timoraises en leur offrant des emplois dans l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). C'est naturel. L'ONU ne peut promouvoir la démocratie, le respect de l'autorité civile, le règlement pacifique des différends et la réconciliation nationale que par le biais des forces de maintien de la paix qui, par leur expérience nationale, comprennent ce que tout cela signifie. Ce serait une mascarade, par exemple, et une insulte que de promouvoir la consolidation de la paix d'après conflit en Sierra

Leone avec des soldats de la paix qui chez eux renversent la démocratie.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Inde pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur, pour avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité en février et pour l'initiative que vous avez prise de convoquer un débat public sur cette question si complexe et vitale qu'est la consolidation de la paix. Nous souhaiterions également vous remercier pour la rédaction du document dont nous sommes saisis, que je considère être une excellente base pour cet échange de vues.

Je tiens également à féliciter le Représentant permanent de Singapour, l'Ambassadeur Mahbubani, et sa délégation pour leur conduite excellente des travaux du Conseil en janvier.

L'Argentine attache une importance particulière à toutes questions liées au maintien de la paix. Nous comprenons que, dans le cadre d'une approche globale des conflits, la notion de consolidation de la paix complète l'idée traditionnelle de son maintien.

En vertu de la résolution 1318 (2000) du 7 septembre 2000, qui a été un résultat du Sommet du Millénaire, le Conseil de sécurité s'est engagé à améliorer l'efficacité de l'action de l'Organisation des Nations Unies face aux conflits à toutes les étapes, de la prévention au règlement puis à la consolidation de la paix et a encouragé l'élaboration de stratégies globales et intégrées permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits, notamment dans leurs dimensions économiques et sociales.

Quant à la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale, elle a décidé d'améliorer l'efficacité de l'action de l'ONU pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité en dotant l'Organisation des ressources et des instruments nécessaires pour assurer ses tâches de prévention des conflits, de règlement pacifique des différends, de maintien de la paix et de consolidation de la paix et de reconstruction après conflit.

L'évolution de la notion de consolidation de la paix a mis en évidence le lien étroit qui existe entre cette notion et la prévention des conflits. Dans cette perspective, ce que l'on appelle « consolidation de la paix » a pour objectif d'une part d'éliminer les causes profondes d'un conflit donné et, d'autre part, d'adopter un ensemble de différentes sortes de mesures visant à empêcher qu'un conflit n'éclate. À l'heure actuelle, les éléments de consolidation de la paix se trouvent dans toutes les initiatives de maintien de la paix. La communauté internationale a compris qu'à la suite d'un conflit, une paix durable devait s'accompagner d'un processus complexe et efficace de longue durée. Compte tenu des objectifs visés, la consolidation de la paix est un processus essentiellement politique.

La difficulté qu'il y a à mettre en oeuvre ce type de stratégie nécessite, dans chaque cas précis, un effort coordonné de la communauté internationale dans l'élaboration de différentes mesures : politiques, diplomatiques, économiques, sociales et institutionnelles. Cet ensemble de mesures ne pourra être mis en oeuvre que s'il existe une volonté politique et un engagement de la communauté internationale dans ce sens, tant dans le système des Nations Unies que dans les organisations régionales compétentes.

Les composantes d'une stratégie devraient inclure le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, la situation des réfugiés et des personnes déplacées, l'élimination de la pauvreté, la promotion du développement durable, la protection des droits de l'homme et le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques. De ce point de vue, mon pays attache une importance particulière à la promotion du développement et des droits de l'homme, car nous comprenons qu'il s'agit là de la plus grande contribution que puisse faire le système international pour prévenir de futurs conflits.

Dans son discours au Sommet du Millénaire, le chef d'État de mon pays, M. Fernando de la Rúa, a souligné le lien étroit entre le développement et la paix, indiquant que « l'élimination de la pauvreté joue un rôle fondamental dans la prévention des conflits » (A/55/PV.6, p. 13). Il a déclaré qu'il fallait que les pays prennent conscience de ce lien afin de perfectionner un système de règlement des conflits adapté à la nouvelle scène internationale.

L'Argentine estime que la meilleure manière de prévenir les conflits consiste à s'attaquer à leurs causes

véritables. Dans ce contexte, nous croyons comprendre que l'élimination de la pauvreté est une des principales responsabilités que doit assumer l'ONU au cours de ce siècle. Autrement dit, nous cherchons à réaffirmer le rôle du développement sous tous ses aspects. Il nous semble également que la promotion de sociétés pluralistes et tolérantes qui veillent à la protection des droits de l'homme, qui ne soient pas discriminatoires et qui respectent les minorités politiques, ethniques ou religieuses constitue un obstacle naturel à l'apparition de nouveaux conflits.

Toute stratégie de consolidation de la paix qui ne reposerait pas sur ces notions fondamentales risquerait d'être insuffisante au moment où il faudrait agir face aux véritables causes des conflits. Cela pourrait même nuire à la confiance qu'inspire le système des Nations Unies et à son rôle futur dans une région donnée. Il faudrait également encourager la participation coordonnée de tous les acteurs internationaux compétents, en mettant un accent particulier sur les organisations régionales, les organisations financières internationales et les États touchés. À cet égard, nous espérons que les réunions qui se tiendront à partir de demain avec les organisations régionales s'avéreront bénéfiques pour les processus en cours et à venir.

L'élaboration d'une stratégie globale devrait tenir compte des singularités de chaque cas concret. Nous croyons comprendre que, lorsqu'il s'agit de consolider la paix, aucun conflit ne ressemble à un autre, et ce n'est qu'en comprenant bien les causes d'un conflit que l'on pourra établir une stratégie en la matière. Comme il est dit dans « l'Agenda pour la paix » de 1992, « les mesures préventives exigent que les faits soient connus rapidement et avec exactitude » (S/24111, par. 25).

Enfin, il conviendrait d'analyser le rôle du Conseil de sécurité dans le processus de consolidation de la paix. La déclaration faite par le Président le 30 novembre 1999 a reconnu qu'il importe de développer une mentalité de prévention des conflits armés et qu'il faut que tous les organes principaux de l'ONU y contribuent. De même, à cette occasion, le Conseil a souligné qu'il restait déterminé à aborder la question de la prévention des conflits armés dans toutes les régions du monde, et il a reconnu le rôle important que jouent les dispositifs et organismes régionaux en la matière.

Ces dernières années, le Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses compétences pour consolider la paix, a inclus dans certains mandats de maintien de la paix

des éléments relevant de la consolidation de la paix. Dans d'autres cas, des missions de maintien de la paix ont été remplacées par des bureaux d'appui des Nations Unies aux programmes de consolidation de la paix, par exemple au Libéria, en République centrafricaine, en Guinée-Bissau et en Haïti.

En tout cas, il convient d'indiquer que le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans ces processus de consolidation de la paix – il lui faut coordonner les travaux des nombreux protagonistes afin d'éviter tout double emploi inutile et d'être aussi efficace que possible.

La sauvegarde de la paix est en soi un processus de longue durée qui exige de la communauté internationale une action de longue haleine, des ressources suffisantes et une volonté politique commune et coordonnée. Dans cet effort commun, il ne faut pas perdre de vue les priorités des États touchés. Le succès d'une stratégie de consolidation de la paix dépendra de la volonté de participation des États concernés, du niveau de coordination des intéressés et de la disponibilité des ressources nécessaires.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de l'Argentine de ses aimables paroles à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et rend hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour, qui a dirigé avec brio les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous vous remercions de l'initiative opportune que vous avez prise d'organiser la présente séance du Conseil pour traiter de cette question importante, concurrentement avec la quatrième réunion de haut niveau entre l'ONU et les organisations régionales. Je suis certain que nos délibérations de ce jour seront d'un apport précieux pour cette réunion de haut niveau, compte tenu notamment du rôle important que les organisations régionales peuvent jouer pour aider l'ONU à consolider la paix.

Nous reconnaissons tous le lien étroit qui existe entre le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'une part, et la consolidation de la paix, de l'autre. Il est clair qu'une approche plus intégrée et

plus globale s'impose pour mener à bien ces deux processus. En effet, dans une approche fragmentée pour traiter du rétablissement de la paix, du maintien de la paix, du développement économique, de l'aide humanitaire, des réfugiés et du renforcement des institutions – qui sont tous des aspects importants de la consolidation de la paix –, les divers éléments peuvent parfois avoir des effets contradictoires et susciter des rivalités et des jalousies bureaucratiques alors que cela ne devrait pas exister. Il faut associer ces éléments par la coordination des efforts et la mise en commun des ressources pour faire en sorte qu'ils aient un réel impact sur le terrain.

Ce n'est pas que le Conseil de sécurité, mais l'Assemblée générale et le Conseil économique et social qui jouent un rôle important de consolidation de la paix. Étant donné la nature globale de la paix et la relation étroite entre son maintien, son rétablissement et sa consolidation, des consultations et une coordination accrues entre le Conseil, l'Assemblée et le Conseil économique et social, sans préjudice des compétences d'autres organes et institutions de l'ONU, seraient nécessaires. Nous sommes encouragés par cette évolution, comme on l'a vu avec la transformation de la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti en Mission civile internationale d'appui en Haïti qui, espérons-le, servira d'exemple pour l'intervention de l'ONU dans d'autres situations de conflit à l'avenir.

Le Conseil doit évidemment prendre des mesures concrètes de consolidation de la paix pour renforcer encore les composantes de consolidation de la paix après un conflit et accentuer ainsi le caractère multidimensionnel de ces opérations en cooptant les compétences et ressources non seulement des pays fournisseurs de contingents, mais également de tous les organismes compétents de l'ONU et d'autres organisations internationales, y compris les organisations non gouvernementales qui s'occupent de consolidation de la paix et d'autres activités connexes. Cela pourrait se faire de manière plus efficacement par des consultations entre le Conseil et tous les autres organes pertinents de l'ONU, tels que le Conseil économique et social, ainsi que d'autres organismes internationaux comme la Banque mondiale, lorsqu'une opération de maintien de la paix est conçue ou réexaminée, comme le Conseil a coutume de le faire lorsqu'il consulte les pays fournisseurs de contingents.

Au cours de ces consultations, il faudra identifier les domaines de responsabilité entre les éléments de

base du maintien de la paix qui relèvent du Conseil et d'autres éléments tout aussi importants pour consolider la paix, en particulier après la fin d'un conflit, qui sont plus spécifiques à d'autres organes de l'ONU, tels que le Conseil économique et social. Ces consultations étroites permettront de renforcer la coordination entre les programmes et activités menées sur le terrain et faciliteront la transition d'une présence internationale à une autre.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité pourra être un catalyseur pour intéresser et engager à la consolidation de la paix, surtout après la fin d'un conflit, en convoquant davantage de séances publiques consacrées notamment aux efforts de consolidation de la paix dans les situations de conflit. À vrai dire, cela s'est déjà fait par le passé. Ma délégation encourage ces réunions qui devraient non seulement insister sur la nécessité d'un appui politique et diplomatique soutenu au processus de paix dans une situation de conflit donnée, mais également sur les besoins de consolidation de la paix du pays ravagé par la guerre. Ces réunions ouvertes devraient permettre à la communauté internationale d'être directement informée des besoins urgents des populations intéressées par leur représentant, le Secrétariat, les organismes compétents de l'ONU et d'autres organisations internationales qui pourront être invitées à participer à ces séances.

Ces réunions du Conseil sur des aspects de la consolidation de la paix ne doivent pas se faire au détriment d'autres organes de l'ONU, car des délibérations semblables sur des situations particulières pourraient avoir lieu à l'Assemblée générale ou au Conseil économique et social, éventuellement en étroite coordination avec le Conseil de sécurité et en utilisant ses contributions précieuses, ce qui renforcerait la coopération entre ces différents organes de l'ONU.

Les consultations et la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en particulier pourraient peut-être se faire par le biais de réunions conjointes de leurs groupes de travail respectifs. À vrai dire, on pourrait envisager, à l'occasion, d'organiser des réunions conjointes de ces deux conseils pour renforcer la coopération entre eux, si leurs règlements pouvaient être assouplis. Car, enfin, ces organes sont maîtres de leurs procédures. En fait, la base d'une coopération et d'une interaction étroites entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social existe déjà en vertu de l'Article 65 de la Charte qui devrait, selon nous, être invoqué plus souvent.

L'ONU doit trouver des moyens créateurs et novateurs de faire son travail et elle ne doit pas permettre que des procédures restrictives ou des méthodes dépassées limitent son action.

Coordonner les activités de maintien et de consolidation de la paix et aider un pays à passer d'une situation de conflit à la consolidation de la paix exige une direction forte et efficace de la part de l'ONU. Le coordonnateur suprême est bien sûr le Secrétaire général qui doit lui-même être assisté par des représentants spéciaux, des coordonnateurs, des administrateurs de transition et d'autres hauts représentants auxquels il confie des tâches importantes sur le terrain.

Vu la complexité croissante des opérations sur le terrain, il est clair que ce système doit être encore renforcé par un apport suffisant de ressources et la désignation de fonctionnaires de l'ONU particulièrement compétents qui aideront le Secrétaire général dans ses contacts avec divers acteurs importants. Je pense notamment aux gouvernements en cause, aux institutions de l'ONU concernées, à la Banque mondiale et à d'autres institutions financières ou de financement internationales, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et au secteur privé qui exécutent des programmes sur le terrain. À l'évidence, il y a un rôle d'habile diplomatie personnelle pour le Secrétaire général et pour les représentants qu'il nomme, d'où l'importance de ces nominations.

Les opérations de maintien de la paix à elles seules ne garantissent pas la consolidation de la paix qui exige une approche intégrée et multidimensionnelle. Alors que les opérations de maintien de la paix visent à créer un climat de stabilité à court terme, il est impératif que d'autres mesures soient prises face aux situations d'après conflit à moyen et à long terme.

Le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants est une mesure importante qui est devenue une composante indispensable des opérations actuelles de maintien de la paix. Sans un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), il y a toujours un risque de reprise du conflit lorsque la présence d'anciens combattants aigris et mécontents et la disponibilité des armes peuvent créer une situation explosive. Certains aspects du programme DDR vont au-delà du maintien de la paix habituel, d'où l'importance d'une approche intégrée à l'égard des opérations de maintien de la paix et la nécessité de coopérer d'autres

intervenants dans le contexte élargi du maintien de la paix.

Le programme DDR est un instrument puissant pour consolider la paix car, s'il est bien mis en oeuvre, il peut empêcher une reprise du conflit. C'est pourquoi il doit être fortement appuyé et renforcé par le financement voulu émanant de la communauté internationale. À vrai dire, pour le DDR comme pour toutes les autres questions de maintien et de consolidation de la paix, un financement suffisant est indispensable pour mener ces opérations. La question du financement doit par conséquent être étudiée de près par tous les intéressés.

Il n'est pas facile de distinguer entre maintien et consolidation de la paix. De plus, si certaines activités de consolidation de la paix ne peuvent être menées qu'après la fin d'une opération de maintien de la paix, elles pourraient également être prévues dans l'accord de paix que la mission de maintien de la paix est censée appuyer. La consolidation de la paix ne commence pas toujours là où se termine le maintien de la paix. La consolidation de la paix est un processus à long terme, qui se poursuit de nombreuses années après la fin d'un conflit. Il y a toujours une zone floue ou un chevauchement inévitable entre eux. D'où l'importance d'une coordination étroite entre ces deux processus.

Le manque de continuité entre les différentes étapes de l'action internationale après un conflit peut être lourd de conséquence pour l'efficacité des actions de consolidation de la paix, en particulier à la suite de la fin du mandat d'une opération. Une transition opportune doit être planifiée lorsque le Conseil de sécurité décide de mettre fin à une opération. Cette stratégie doit être en place afin d'éviter une interruption des programmes ou l'entrée en lice de nouveaux partenaires qui ont une approche différente de celle qui a été suivie antérieurement. Le Conseil de sécurité avait ceci à l'esprit lorsqu'il a débattu du sujet « Pas de sortie sans stratégie », sous la présidence des Pays-Bas, l'an dernier.

Pour finir, ma délégation attend des actions concrètes en guise de suivi à ce débat, si nous sommes sérieux dans notre intention de faire de la consolidation de la paix une tâche importante de l'ONU. De nombreuses idées ont été débattues et des suggestions ont été émises aujourd'hui; beaucoup d'autres idées ont été lancées par le Secrétaire général dans sa déclaration de ce matin, en plus de celles contenues dans les rapports

qu'il a présentés au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Le moment est venu pour nous de relever le défi et de passer des généralités à l'action concrète. Si cela se produit bientôt, cette séance publique du Conseil, sous votre présidence, aura atteint son but. Autrement, ce débat, comme d'autres dans le passé, alourdira le fardeau de l'inaction qui, je suis désolé de le dire, a parfois caractérisé le fonctionnement de notre Organisation.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Nouvelle-Zélande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je commence par vous féliciter, Monsieur, d'assumer la présidence et par vous adresser mes meilleurs vœux pour la durée de votre mandat. J'applaudis aussi votre initiative de convoquer, si tôt dans votre mandat, ce débat public sur la consolidation de la paix. Nous nous félicitons de cette occasion de discuter de cet important sujet à une séance publique du Conseil.

Au débat public du Conseil sur ce sujet, en mars de l'an dernier, mon prédécesseur a noté que la complexité et les défis de la consolidation de la paix méritaient un examen approfondi dans cette enceinte. Il est rassurant que le Conseil demeure activement saisi de cette question.

On reconnaît de plus en plus que la consolidation de la paix est une partie essentielle du travail de cette Organisation, et, de fait, le niveau de participation à ce débat en témoigne. Mais nous reconnaissons aussi l'appel lancé par le Secrétaire général, ce matin, pour continuer de renforcer l'image de la consolidation de la paix. La moitié, ou plus de la moitié des opérations de maintien de la paix, comportent maintenant un élément de consolidation de la paix; en fait, dans de nombreux cas, essayer de maintenir la paix sans prendre de nouvelles mesures pour la consolider et réduire les chances de reprise du conflit ne résoudrait en rien le problème et serait une utilisation inefficace de ressources limitées. La consolidation de la paix joue actuellement un rôle essentiel dans les opérations de paix dans ma propre région : au Timor oriental, dans l'île de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée, où l'ONU maintient un Bureau politique, et dans les Îles Salomon où

une Équipe internationale de surveillance de la paix a été déployée aux termes de l'Accord de paix de Townsville.

La Nouvelle-Zélande a salué l'excellent travail de l'Ambassadeur Brahimi et de son groupe, y compris leur concentration sur la consolidation de la paix. Ce groupe a noté que, pour que la consolidation de la paix soit efficace, un engagement actif et multidimensionnel avec les parties locales s'impose. Une interaction profonde avec la société civile, instituant et faisant respecter des normes démocratiques, l'utilisation efficace de la police civile de l'ONU et la protection et la promotion des droits de l'homme sont tous de mise si l'on veut que la consolidation de la paix soit efficace. Les recommandations du Groupe Brahimi sur ces questions sont extrêmement utiles.

Nous avons aussi été encouragés par l'appui du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix pour explorer la recommandation selon laquelle un petit pourcentage du budget de la première année d'une mission devrait être mis à la disposition des chefs de mission pour financer des projets à impact rapide visant à renforcer l'efficacité d'une mission de paix. L'importance de tels projets afin d'obtenir le soutien des communautés locales pour les opérations de paix et de réconciliation ne saurait être surestimée. Nous soutenons aussi la recommandation du Comité que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion disposent des ressources adéquates en temps voulu.

Nous nous félicitons de la prorogation du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO). L'opération au Timor oriental montre bien la complexité de la consolidation de la paix dans la pratique, et la pertinence des conclusions du Groupe Brahimi. Si un grand travail a été fait dans les domaines humanitaire et sécuritaire, il faut faire davantage de progrès sur le plan de la consolidation de la paix dans l'opération, par exemple un transfert plus important de l'autorité aux Timorais de l'Est eux-mêmes, la création de la Force de défense du Timor oriental et le fonctionnement efficace des systèmes judiciaire et légal. La Nouvelle-Zélande encourage l'ATNUTO dans ses efforts continus pour consolider ses réalisations et s'occuper de ces domaines, et est prête à lui fournir une assistance continue. L'octroi d'une plus grande souplesse dans l'utilisation du budget de l'ATNUTO au Représentant spécial du Secré-

taire général, M. Vieira de Mello, faciliterait les progrès en ces matières.

Ces derniers jours, l'on a appris que des progrès ont été faits dans les négociations entre le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le peuple de Bougainville. La Nouvelle-Zélande s'en félicite de tout coeur. Le succès jusqu'ici du processus de paix de Bougainville non seulement démontre la bonne volonté des anciennes parties au conflit et l'importance de voir les communautés prendre leurs responsabilités pour oeuvrer ensemble à résoudre leurs différends, mais il souligne aussi l'importance de la consolidation de la paix, à travers la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, la restauration de l'autorité civile et la concentration des efforts des donateurs sur la reconstruction de l'économie de Bougainville. Les efforts dans ces domaines ont été fondamentaux pour jeter les bases d'une paix durable. Il est bon de noter que les organisations non gouvernementales locales et internationales ont joué des rôles clefs. La Nouvelle-Zélande et d'autres donateurs ont pu appuyer des efforts de consolidation de la paix en ciblant l'aide sur des projets à impact rapide, y compris le travail du « New Zealand Volunteer Service Abroad » dans la reconversion des anciens combattants.

Dans les Îles Salomon, le déploiement d'une équipe internationale pour faciliter le désarmement a abouti à quelques progrès dans la remise des armes. Néanmoins, des problèmes importants demeurent, et la volonté des combattants eux-mêmes de soutenir le processus de paix est d'une importance capitale.

Le travail du Groupe Brahimi, le rapport du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix (A/C.4/55/6) et l'attention continue portée par cette instance-ci à ce thème offrent à la communauté internationale des occasions de réfléchir à la façon dont nous abordons les situations d'après conflit en vue d'améliorer les chances de réussite de ceux qui sont impliqués dans le conflit ou qu'il affecte, et aussi du maintien de la paix en général. L'an dernier, des organisations non gouvernementales de la Nouvelle-Zélande ont organisé un colloque intitulé « Paix et sécurité dans le nouveau millénaire : comment la Nouvelle-Zélande peut-elle y contribuer? » Le colloque a porté sur une vaste gamme de questions pertinentes et a noté que

« La prévention de la guerre... est un exercice multiforme et exige de la patience et de la colla-

boration de tous les secteurs au soin de notre propre société, dans la région et... au plan international ».

Malgré nos meilleurs efforts en faveur de la prévention des conflits – et on peut toujours faire mieux dans ce domaine – à un moment donné la communauté internationale sera appelée à intervenir pour recoller les morceaux après une guerre. Lorsque cela se produit, nous devons non seulement être prêts à faire face à cette paix nouvelle réalisée, mais nous devons également continuer à être prêts à adopter une approche large et multidimensionnelle pour faire en sorte que la paix à laquelle nous sommes parvenus soit durable, pour empêcher la reprise du conflit.

Nous encourageons l'Organisation à continuer de rechercher de nouvelles façons de permettre aux opérations de maintien de la paix de se pencher sur les besoins plus larges de la consolidation de la paix. Nous croyons que cela exigera de l'Assemblée générale qu'elle accorde plus d'autorité et une plus grande souplesse aux chefs des opérations de maintien de la paix pour qu'ils puissent gérer leurs budgets de façon à mieux répondre aux besoins locaux, en améliorant ainsi les perspectives d'une paix durable.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Je vous félicite également d'avoir emboîté le pas à votre prédécesseur, Singapour, et d'avoir fait distribuer un document de travail pour le débat d'aujourd'hui. J'espère que cette procédure sera retenue comme une pratique commune par les prochains Présidents du Conseil.

Je trouve le document d'autant plus utile qu'il énonce clairement l'objectif double du débat d'aujourd'hui : réaffirmer la volonté politique de la communauté internationale et oeuvrer pour une stratégie globale de consolidation de la paix.

À maintes reprises il a été prouvé – suite à de nombreux conflits en Asie, en Afrique et en Europe – que les coûts d'une non-participation et de l'immobilisme dépassent rapidement les coûts de

l'investissement dans la paix. Se consacrer simplement à quelques activités de consolidation de la paix ou le faire de façon discontinue peut alourdir également les coûts de conception et d'exécution d'un effort global et soutenu en matière de consolidation de la paix. Enfin, pour ce qui des coûts, à l'ère de la mondialisation des marchés des biens, des services et, de plus en plus, du travail, on peut arguer que les coûts de la non-intervention dans la consolidation de la paix sont supportés tant par la société sortant du conflit que par la communauté internationale. Ces coûts engagés pour gérer l'afflux des réfugiés, leur réinstallation temporaire ou permanente et la propagation de la criminalité, des maladies infectieuses et d'autres maladies sont quelques exemples qui viennent à l'esprit en ce qui concerne la communauté internationale. En outre, les sociétés d'accueil doivent souvent affronter d'autres difficultés, généralement avec des budgets extrêmement réduits.

Les sociétés postconflituelles présentent toutes les caractéristiques des sociétés faibles, que l'État soit faible ou fort. Leur infrastructure est détruite ou endommagée, elles souffrent de dépeuplement dans certaines régions ou de surpeuplement dans d'autres, la population vit dans l'indigence, les ressources sont rares, les droits de l'homme ne sont pas suffisamment protégés, et les souvenirs douloureux sont encore frais dans les mémoires. Malheureusement, nous connaissons ces maux de première main. La Croatie se débat encore avec certains d'entre eux, tout en essayant d'aider d'autres pays qui se trouvent dans une situation bien pire dans la région. À cet égard, nous nourrissons l'espoir sincère que nous écouterons tous l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950). Dans ce rapport, le Secrétaire général affirme sans ambages qu'une consolidation de la paix couronnée de succès nécessite une stratégie politique et d'un programme d'assistance qui se renforcent mutuellement, prenant en compte les droits de l'homme et des programmes humanitaires et de développement. On ne saurait trop souligner l'importance de la réaffirmation mutuelle de ces deux approches pour la consolidation de la paix.

La reconstruction et la réconciliation en Croatie sont des processus qui prennent nécessairement du temps, mais que l'on peut accélérer grâce à l'appui international. De nombreuses personnes déplacées et de nombreux réfugiés sont retournés, quand bien même la

situation économique et sociale dans des régions ravagées par la guerre reste difficile, avec des taux de chômage très élevés. Il y a une grave pénurie de capitaux pour de nouveaux investissements, la création d'emplois et des projets particuliers, en particulier le déminage. Il y a encore plus d'un million de mines disséminées sur le territoire de la Croatie. Les ressources politiques, humaines et financières déjà investies par la communauté internationale en Croatie devraient donc être associées à une aide au développement si l'on veut aboutir aux résultats souhaités. L'investissement dans la paix, suivi par l'investissement dans le développement, fait partie du même continuum.

Établir la vérité quant à un conflit et châtier les auteurs de violations graves du droit humanitaire sont d'autres préalables au rétablissement de la paix et de la sécurité. À l'échelle mondiale, la création de la Cour pénale internationale devrait aider et accélérer le processus de guérison et de réconciliation.

Pour terminer, j'aimerais faire quelques observations et suggestions quant à la nécessité d'une stratégie consolidée et partagée de consolidation de la paix à laquelle le Conseil de sécurité doit réfléchir. Tout d'abord, je félicite le Conseil pour avoir incorporé des composantes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans plusieurs opérations de paix passées et en cours. Cela est utile et devra faire partie du mandat de maintien de la paix, dès que possible. De la même façon, les dispositions concernant les réfugiés et les personnes déplacées, le déminage et d'autres incitations à une relance économique efficace, de même que les dispositions portant sur le renforcement de l'état de droit et des institutions démocratiques, doivent être prévues et mandatées par le Conseil en temps voulu. Cela repose évidemment sur trois piliers importants : la coopération de la société sortant du conflit, une volonté politique soutenue de la communauté internationale et une capacité bureaucratique suffisante de l'ONU en général, et du Secrétariat en particulier.

Le système des Nations Unies a fait ses preuves en matière de coopération dans les activités de maintien de la paix avec des organisations régionales intergouvernementales, ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales. Il s'agit certainement d'un terrain fertile pour l'élargissement futur de la coopération, et le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important dans cet effort. Toutefois, nous devons reconnaître que le Secrétariat de l'ONU a besoin de la capacité nécessaire pour coordonner ces efforts avec ses partenaires, ainsi

qu'avec ses propres institutions. Dans certains domaines de compétence, le Secrétariat ne dispose pas de la capacité minimale. Si nous demandons au Secrétariat de prévoir et de répondre aux besoins de consolidation de la paix de façon bien orchestrée, opportune et, par conséquent, efficace, nous devons le doter des moyens de le faire.

Outre son rôle en tant qu'avocat et garant de la mise en oeuvre de la consolidation de la paix, le Conseil pourra activement s'adresser aux autres organes principaux de l'ONU. À cet égard, le rôle du Conseil économique et social complète celui du Conseil de sécurité. En effet, le Conseil économique et social, avec son vaste programme concernant l'élimination de la pauvreté et le développement économique et social, est le mieux outillé pour identifier à temps, et agir de façon à prévenir, les causes de nouveaux conflits ou de la reprise des conflits.

Par conséquent, je considère comme très opportune la tenue prochaine d'une réunion de suivi entre les deux conseils sur cette question ou des questions connexes. Nous devons nous efforcer d'établir des liens plus étroits afin de faire face aux ordres du jour convergents de la paix et du développement dans le monde.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant de la Croatie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Népal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Permettez-moi également de vous remercier d'avoir choisi la consolidation de la paix comme thème d'un débat public, car c'est une question d'actualité d'une importance fondamentale pour la paix et la sécurité dans le monde. Le document que vous avez distribué (S/2001/82, annexe) nous est utile pour organiser nos réflexions.

Les armées gagnent parfois une bataille, mais l'humanité perd toujours la guerre. L'humanité souffre autant dans la victoire que dans la défaite. D'innombrables vies sont perdues et des richesses colossales qui pourraient faire beaucoup de bien en améliorant la vie de tous sont détruites. Les enfants perdent

leurs pères, les femmes leurs époux et les parents leurs fils. Ironie du sort, les conflits s'abattent sur ceux qui peuvent le moins se le permettre. Chaque balle tirée anéantit les espoirs de plusieurs enfants de se procurer des manuels scolaires. Chaque bombe qui éclate engloutit des ressources suffisantes pour construire plusieurs écoles et hôpitaux, ainsi que plusieurs kilomètres de route.

Les conflits sont fondamentalement néfastes, car ils signifient misère et douleurs indicibles, surtout pour des femmes et des enfants innocents. Malheureusement, les conflits sont de plus en plus fréquents, davantage aujourd'hui à l'intérieur des États qu'entre les États. Nous sommes tous membres de la même famille humaine. La mondialisation nous a rapprochés. Chaque guerre est aujourd'hui la nôtre et non pas la leur.

Par la Charte, la communauté des nations a confié la tâche du maintien de la paix internationale à l'Organisation des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité. C'est l'obligation solennelle – en plus d'être un impératif moral – des membres du Conseil de sécurité, en tant que gardiens de la paix, d'assumer cette responsabilité. Les autres États ont également le devoir impérieux de collaborer avec le Conseil.

Nous devons faire tout notre possible, en tant que nations et en tant que peuples, pour prévenir les guerres en réglant les différends par des moyens pacifiques, et pour préserver l'humanité de ce fléau. Toutefois, le Conseil de sécurité a rarement été en mesure d'éliminer l'hostilité qui brûle les ponts entre les peuples, ce qui rend tout règlement plus difficile et même impossible. Sans cela, le Conseil de sécurité n'a plus qu'une seule option coûteuse et de deuxième ordre : gérer le conflit une fois qu'il a commencé de prélever son tribut. La complexité de cette option est encore plus grande lorsque le Conseil doit s'occuper à la fois du maintien, de la consolidation et du rétablissement de la paix, chacun de ces éléments étant fort complexe en soi.

Dans l'Agenda pour la paix (S/24111) et le rapport (S/2000/809) du Groupe d'étude sur les opérations de la paix des Nations Unies présidé par M. Lakhdar Brahimi, il est reconnu que la consolidation de la paix est un outil puissant pour maintenir la paix une fois qu'elle a été rétablie. Mais c'est un concept très difficile à concevoir et à mettre en oeuvre. Le rapport Brahimi est révélateur de la complexité de la tâche. Il y est affirmé que pour être efficace, la consolidation de la

paix exige un engagement actif des parties locales, et qu'un tel engagement doit être par nature multidimensionnel.

La consolidation de la paix est un processus long et complexe, et non pas un événement isolé; elle doit s'intégrer dans un processus plus large d'édification de la nation. Elle est d'autant plus formidable qu'elle doit se faire au moment où il n'y a plus d'autorité centrale, où l'ordre public n'existe plus et où les institutions locales ne fonctionnent pas. Cela signifie, d'une certaine façon, qu'il faut convertir l'impossible en possible très rapidement, dans l'atmosphère d'animosité accrue liée au conflit, en réunissant des parties aux prises, en raisonnant avec elles et en les convainquant de laisser leur amer passé derrière elles, puis en les orientant vers un objectif suprême commun.

Étant donné qu'elle touche à tous les aspects de la vie nationale, la consolidation de la paix doit avoir un contenu global, comporter une approche participative et inclusive, ainsi qu'être par nature conciliatrice. Mais avant tout, il s'agit d'un processus politique compliqué où chacun veut tirer son épingle du jeu, où il faut négocier et faire des compromis difficiles. Il faut susciter la compréhension là où il n'y en a aucune, et solliciter la participation de toute la société en édifiant la confiance, afin que personne ne se sente laissé de côté ou trompé, ce qui entraînerait à coup sûr d'autres tensions.

Par conséquent, la consolidation de la paix exige un engagement d'assez longue durée de la part de l'ONU et de la communauté internationale, et elle sollicite considérablement leur patience et leurs ressources. Pour qu'elle donne des résultats, le Conseil doit fixer un objectif clair et réalisable, qui peut être atteint dans un délai de trois à cinq ans, et il doit élaborer un plan détaillé en conséquence.

On dit que lorsque l'on identifie un problème, on a déjà trouvé la moitié de la solution. Les conflits ont été à la fois les causes et les conséquences d'un grand nombre de maux sociaux. La pauvreté, par exemple, est une bombe à retardement prête à exploser à la moindre provocation – et il y a beaucoup de provocateurs : des terroristes, des barons de la drogue, des contrebandiers et des voyous qui vendent du rêve aux pauvres et les mènent doucement vers la catastrophe. On sait depuis longtemps que des différences ethniques, religieuses et culturelles sont à la source de divers troubles. Les legs

coloniaux et des éléments politiques sans scrupules ont miné la paix dans de nombreux contextes.

On pourrait souhaiter qu'il y ait des solutions types à des problèmes complexes de paix et de sécurité. Mais il n'y en a pas. Un plan de consolidation de la paix doit être conçu en tenant compte des acteurs et des facteurs propres à chaque situation unique, et intégré à un cadre plus large d'édification de la nation. Il faut se concentrer sur la relance et le renforcement des institutions et des processus endogènes plutôt que de les remplacer par des institutions et processus exogènes. Il importe de renforcer rapidement les capacités locales qui peuvent permettre de maintenir la paix en dépit de grandes difficultés, et de favoriser le retrait progressif des éléments extérieurs.

Le partenariat, la coopération et la coordination deviennent essentiels pour produire une synergie et optimiser l'impact des efforts collectifs. Cela est aussi crucial entre les parties clés dans l'État en conflit qu'entre cet État et les acteurs externes, ou entre ces acteurs externes. La solution la plus facile n'est pas nécessairement la meilleure. Le Conseil doit faire ce qui est juste et non pas ce qui est facile. C'est un choix difficile, mais c'est la vertu et l'idéal que ses fondateurs avaient envisagés pour l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil doit résister à la tentation naturelle de choisir la solution de facilité. La réconciliation, et non le divorce, devrait être notre objectif. Le Cambodge et le Mozambique représentent un effort réel, même s'il est encore fragile, en faveur de la conciliation. Mais la plupart des autres missions de consolidation de la paix, y compris au Timor oriental et dans les Balkans, ont laissé un goût amer à une partie ou à une autre. Nous devons nous efforcer de panser les plaies, non d'amputer le membre au premier signe de difficulté.

L'égalité souveraine des États étant la base même de l'Organisation des Nations Unies, il revient à chacun d'entre nous de ne pas banaliser ce principe de base. S'il y a un gouffre entre divers groupes de la population, nous devons le réduire; s'il y a des désaccords, nous devons rechercher le rapprochement. À moins qu'un peuple n'en décide autrement, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas séparer une partie d'un ensemble et saper le caractère sacré et intègre d'un État.

La raison en est simple. Les différences vont inévitablement apparaître même dans un État homogène

sur le plan ethnique ou religieux, mais elles ne justifient pas la séparation; elles servent plutôt d'exemple à l'enseignement primordial de la tolérance et militent en faveur de l'unité dans la diversité.

Un schéma de participation sélective à diverses situations de conflit a parfois poussé d'aucuns à se poser des questions sur l'objectivité et l'équité du Conseil de sécurité lors de ses opérations. Le Conseil doit juger chaque cas séparément, et non en tenant compte des priorités politiques de ses membres. Il faudra commencer par des directives générales qui devront être fixées par le Conseil que le Secrétariat devra suivre lorsqu'il fera des recommandations au Conseil sur les mesures proposées face à une situation de conflit donnée. C'est par le biais de ces normes que le Secrétariat pourra dire au Conseil ce qu'il a besoin de savoir, plutôt que ce qu'il souhaite entendre. Cette mesure améliorera grandement la confiance de la communauté internationale vis-à-vis du Conseil et facilitera les travaux du Secrétariat.

Le Népal a toujours maintenu que chaque fois que le Conseil de sécurité entreprend des activités qui touchent au mandat d'autres institutions et organes compétents, il doit faire participer toutes les institutions internationales et les mécanismes régionaux pertinents au processus. C'est dans l'intérêt du Conseil lui-même, à long terme, car il pourra alors facilement puiser dans la compétence des autres organes pertinents et éviter ainsi d'essayer de trop en faire et de se rendre par là même inefficace.

Les conflits se manifestent sous forme d'un ensemble complexe de problèmes d'ordre politique, économique, social et culturel propres à toutes nos sociétés. Il n'y a donc pas de solutions aisées. La consolidation de la paix doit être un effort des plus sincères en tant que premier pas vers la consolidation de la nation, et non pas simplement une aide temporaire qui ne durera probablement pas. Cela sera un moyen beaucoup plus efficace et crédible et beaucoup moins coûteux de promouvoir la paix pour le bien de l'ensemble de l'humanité. Ici, il convient de ne pas oublier la primauté de l'élément temps. Comme l'on dit, mieux vaut prévenir que guérir. Le Conseil devra modifier son habitude de faire trop peu trop tard à un coût déraisonnable.

Le Népal apprécie la bonne qualité du travail réalisé par le Conseil dans de nombreuses situations et encourage le Conseil à éviter la tempête qui s'annonce,

plutôt que de ramasser les débris une fois que la tempête s'est abattue. Nous avons oeuvré étroitement avec le Conseil par le passé, et nous sommes prêts à continuer à le faire dans un esprit de coopération pour le bien commun.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie le représentant du Népal de ses aimables paroles à mon égard.

Je vais maintenant faire une brève déclaration en ma qualité de représentant de la Tunisie.

Je ne vais pas répéter ce que d'autres ont dit avant moi, mais j'aimerais commencer par dire que l'expérience des dernières années a bien montré la nécessité d'adapter les procédures de notre Organisation afin de donner à la question de la consolidation de la paix la priorité nécessaire, pour qu'elle soit au premier plan de l'ordre du jour de la communauté internationale.

Le lien étroit qui existe entre la prévention des conflits et la consolidation de la paix souligne l'importance qu'il y a de considérer le maintien de la paix et la nécessité sous tous ses aspects, comme le débat d'aujourd'hui l'a montré. À notre avis, cette question doit s'insérer dans le cadre d'une stratégie globale et intégrée qui fasse participer tous les partenaires. Elle doit identifier les questions de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, la pauvreté et la marginalisation, l'instauration de la loi et de l'ordre et la promotion des droits de l'homme comme éléments cruciaux de la consolidation de la paix.

Lorsque nous parlons du rôle du Conseil de sécurité dans la consolidation de la paix, nous devons nous rappeler que le Conseil a adopté de nombreuses résolutions visant à promouvoir la paix et y a attaché une priorité absolue comme moyen de traiter les causes profondes des conflits et des tensions, telles que la pauvreté, les souffrances et toutes les formes de privations qui découlent du sous-développement économique et social. Ce sont ces éléments qui sont à l'origine de la violence et des conflits.

Je ne vais pas répéter les déclarations que de nombreux orateurs ont faites lors du Sommet du Millénaire et lors de l'adoption de la résolution adoptée en septembre par le Conseil de sécurité sur la nécessité de développer une stratégie globale et intégrée au sein du système des Nations Unies pour traiter toutes les causes profondes des conflits. Mais, j'aimerais toutefois

signaler que ces engagements, pris au niveau politique international le plus élevé, représentent l'expression la plus appropriée de la nécessité de tenir compte du lien étroit et de la complémentarité qui existent entre le développement, la paix et la stabilité.

Le système des Nations Unies est donc appelé à développer les éléments de base qui sont nécessaires au maintien de ce partenariat. Nous devons donc adopter une approche nouvelle afin de traiter des conflits et des tensions. La communauté internationale doit consentir une avancée qualitative dans l'examen de la question de la consolidation de la paix. Elle doit le faire comme je l'ai indiqué, en se concentrant de manière efficace sur les causes profondes des conflits, plutôt que sur leurs symptômes. À cette fin, la Tunisie estime qu'il doit y avoir une approche globale axée sur trois volets.

D'abord, mettre en place des mécanismes novateurs et ciblés qui soient vraiment à la hauteur des problèmes de la pauvreté et des privations, ainsi que les autres causes aux conflits. Ces mécanismes doivent être souples et efficaces, permettant de donner une réponse rapide aux besoins clairement établis dans les secteurs où ces besoins se font les plus pressants. À cet égard, de nombreuses initiatives ont été prises, particulièrement dans le cadre de l'Assemblée générale à sa session actuelle, pour redynamiser les mécanismes existants et renforcer l'intégration entre tous les organes de la communauté internationale. Dans ce contexte, je citerais en particulier l'accueil favorable que l'Assemblée générale a fait, dans sa résolution sur la mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, à l'initiative d'établir un Fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté.

L'autre point concerne la nécessité de mettre au point une stratégie intégrée et globale pour consolider la paix sous tous ses aspects politiques, sociaux, économiques et humanitaires en tenant compte des spécificités de chaque situation. Cette stratégie devrait être élaborée et exécutée avec la participation de tous les partenaires internationaux, que ce soit les organisations du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales, et bien sûr de l'État concerné. La responsabilité centrale devrait évidemment demeurer celle de l'ONU compte tenu de son rôle et de son statut uniques dans les relations internationales. Il importe aussi que cette stratégie soit mise en oeuvre dans le respect

du mandat et de la responsabilité de tous les organes de l'ONU.

Le troisième et dernier point, compte tenu de cette relation organique et grandissante entre le maintien de la paix et de la sécurité et la consolidation de la paix, est le fait qu'il est devenu essentiel que le Conseil de sécurité, sans remplacer les autres institutions, encourage les efforts de la communauté internationale dans le domaine de la consolidation de la paix car il ne faut pas oublier que le Conseil a une responsabilité particulière dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme nous avons pu le voir au cours de nos discussions d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité peut vraiment remplir ce rôle en mobilisant sans cesse la volonté politique de la communauté internationale de manière à ce que celle-ci mette ses ressources, surtout financières, au service du succès de la stratégie de consolidation de la paix conformément aux obligations qui lui incombent en vertu des dispositions de la Charte, au nom de la solidarité entre tous les peuples du monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Avec l'accord des membres du Conseil, je voudrais, à la fin du présent débat, remercier toutes les délégations qui ont participé à cet important dialogue pour leur apport précieux et leurs idées intéressantes qui sont à la hauteur de l'importance des questions abordées.

Sans tenter d'être exhaustif, permettez-moi de développer les points suivants : premièrement, il convient de développer une démarche commune entre l'ONU et tous les participants en vue de parvenir à une stratégie réaliste, intégrée et globale pour promouvoir la paix en tenant compte de la responsabilité principale de l'État concerné. Deuxièmement, il est nécessaire d'appuyer les capacités du Secrétaire général dans ce domaine, particulièrement en ce qui concerne la coordination de la stratégie convenue. Troisièmement, nous devons tenir compte de la nécessité de faire en sorte que cette stratégie puisse se concentrer de manière efficace sur les causes profondes des conflits et des différends, particulièrement leurs causes économiques et sociales, compte tenu des liens étroits qui existent entre la sécurité, la stabilité et le développement. Quatrièmement, il faut comprendre que l'élimination de la pauvreté est une responsabilité collective de la communauté internationale et qu'il est nécessaire de mettre

au point un mécanisme novateur pour affronter la pauvreté et le retard économique. Ce mécanisme doit être assez souple pour répondre rapidement aux besoins des groupes vulnérables. Cinquièmement, il importe de mettre l'accent sur la bonne gouvernance, la démocratie et le renforcement des institutions étatiques qui sont des éléments essentiels à la consolidation de la paix. Le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants sont aussi des éléments importants : il convient de porter une attention particulière aux enfants, aux réfugiés et aux personnes déplacées et à la promotion du rôle des femmes dans la consolidation de la paix. Sixièmement, la coordination entre toutes les parties actives et la répartition des responsabilités entre celles-ci dans le domaine de la consolidation de la paix, tout en réaffirmant le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dans le domaine du renforcement de la paix.

Septièmement, il faut souligner l'importance particulière du rôle du Conseil de sécurité dans la mobilisation de la volonté politique et des ressources de la

communauté internationale, compte tenu de la responsabilité particulière du Conseil dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et du lien étroit qui existe entre le maintien de la paix et de la sécurité, la prévention du conflit et la consolidation de la paix. Huitièmement, lorsque l'on décide de déployer une mission de paix, il est essentiel d'entamer rapidement des consultations entre toutes les parties intéressées en vue d'assurer une meilleure préparation et une plus grande coordination des opérations de paix. Neuvièmement, pour finir, il est nécessaire de promouvoir un partenariat international dans les phases de prévention des conflits et de consolidation de la paix et il faut que ce partenariat soit durable et continu.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité poursuivra l'examen de ce point à l'ordre du jour à sa prochaine séance qui aura lieu le vendredi 16 février 2001.

La séance est levée à 19 heures.